

STELLANTIS

BANQUE STELLANTIS FRANCE



2024

RAPPORT
SEMESTRIEL

SOMMAIRE

Chiffres clés au 30 juin 2024 1

1. Rapport semestriel d'activité 3

- 1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France 4
- 1.2 Analyse des résultats opérationnels 12
- 1.3 Situation financière 17
- 1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III 22
- 1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France 49

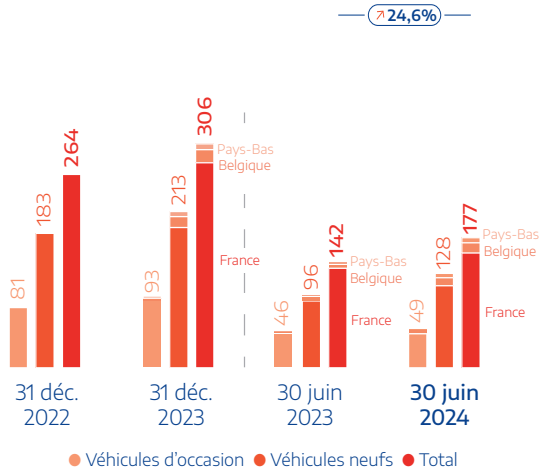
2. Comptes semestriels 2024 consolidés résumés 59

- 2.1 Bilan consolidé 60
- 2.2 Compte de résultat consolidé 61
- 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 62
- 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 63
- 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés 64
- 2.6 Notes aux états financiers consolidés 65
- 2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 94
- Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2024 95

Chiffres clés au 30 juin 2024

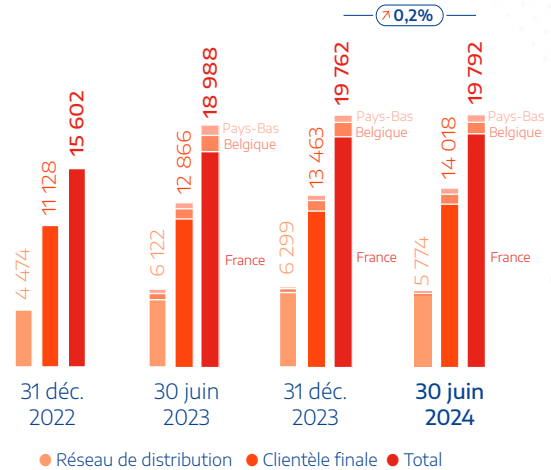
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANÇÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



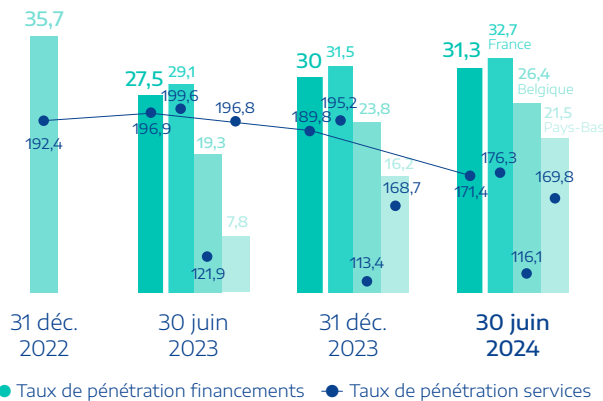
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

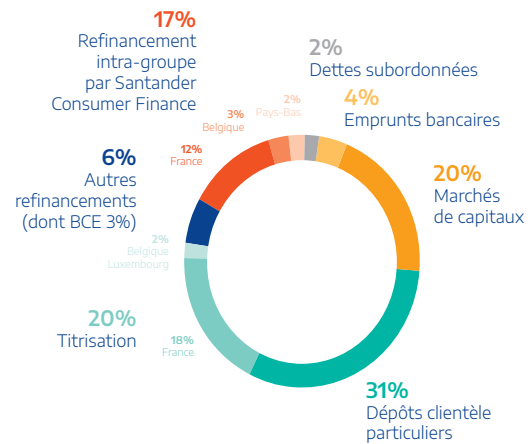


TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES

(en % des ventes de véhicules neufs des marques de STELLANTIS / en % des contrats de financement)

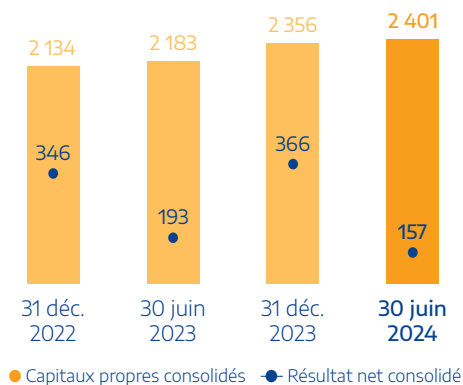


SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2024



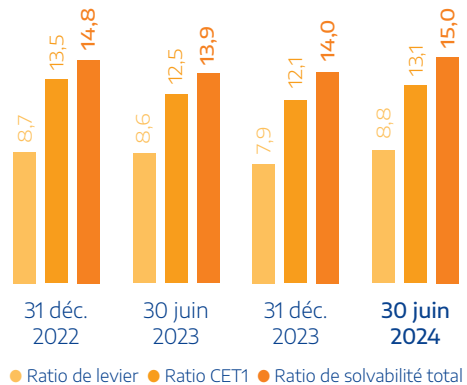
CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL

(en %)



1

Rapport semestriel d'activité

1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France	4	1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III	22
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	25
1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France	5	1.4.2 Ratio de levier	34
1.2 Analyse des résultats opérationnels	12	1.4.3 Risque de crédit	39
1.2.1 Les ventes de véhicules de STELLANTIS	12	1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité	42
1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France	12	1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt	47
1.2.3 Résultats des opérations	15	1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France	49
1.3 Situation financière	17	1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France	49
1.3.1 Actifs	17	1.5.2 Actionnariat – structure du capital social	49
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	17	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	50
1.3.3 Politique de refinancement	18	1.5.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration	51
1.3.4 Sécurité de la liquidité	20	1.5.5 Responsables du contrôle des comptes	57
1.3.5 Notations de crédit	21		
1.3.6 Perspectives second semestre 2024	21		

1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France

1.1.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par les pays membres de l'Union européenne.

Les comptes consolidés ont été revus au 30 juin 2024 par les commissaires aux comptes du groupe Banque Stellantis France, PricewaterhouseCoopers Audit et Forvis Mazars.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation en %
Produit net bancaire	354	334	6,0%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(111)	(96)	15,6%
Coût du risque	(27)	(17)	58,8%
Résultat d'exploitation	216	221	(2,3%)
Autre résultat hors exploitation	(2)	42	(104,8%)
Résultat avant impôts	214	263	(18,6%)
Impôts sur les bénéfices	(57)	(70)	(18,6%)
RÉSULTAT NET	157	193	(18,7%)

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation en %
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP	1 022	1 838	(44,4%)
Actifs financiers	13	25	(48,0%)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	726	801	(9,4%)
Prêts et créances sur la clientèle	19 792	19 762	0,2%
Actifs d'impôts	13	25	(48,0%)
Autres actifs	657	583	12,7%
Immobilisations corporelles	168	97	73,2%
Immobilisations incorporelles	36	37	(2,7%)
TOTAL DE L'ACTIF	22 427	23 168	(3,2%)

	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation en %
Passif			
Passifs financiers	9	28	(67,9%)
Dettes envers les établissements de crédit	4 952	7 022	(29,5%)
Dettes envers la clientèle	6 017	4 401	36,7%
Dettes représentées par un titre	6 948	7 309	(4,9%)
Passifs d'impôts	755	703	7,4%
Autres passifs	1 044	1 050	(0,6%)
Dettes subordonnées	301	301	-
Capitaux propres	2 401	2 354	2,0%
TOTAL DU PASSIF	22 427	23 168	(3,2%)

Encours de financement par segment de clientèle

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation en %
Réseau de distribution	5 774	6 299	(8,3%)
Clientèle finale	14 018	13 463	4,1%
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	19 792	19 762	0,2%

1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France

1.1.2.1 Présentation

Stellantis Financial Services Europe, entité financière de STELLANTIS (née de la fusion des groupes PSA et FCA en janvier 2021), spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la filiale de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre relatif à la constitution d'un partenariat bancaire portant sur 11 pays en Europe pour le financement des ventes de Peugeot, Citroën et DS puis le 31 mars 2022, suite au projet de réorganisation des activités de financement de STELLANTIS en Europe, afin de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs de toutes les marques de STELLANTIS en Europe.

Ainsi, depuis le 3 avril 2023, Santander Consumer Finance est le partenaire exclusif de STELLANTIS par le biais de sociétés communes (co-entreprises détenues à 50% par chacun des deux partenaires) pour les activités de financement, exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises, en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Pologne, aux Pays-Bas et, par le biais d'un accord commercial, au Portugal.

A cette même date, la dénomination sociale de PSA Banque France a été modifiée pour devenir « Banque Stellantis France » et son périmètre d'intervention s'est élargi à l'ensemble des marques de STELLANTIS commercialisées en France à savoir Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati, Lancia, Dodge et Ram pour toutes les techniques de financement et toutes les typologies de clientèle, exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises.

A. Organisation

Banque Stellantis France est contrôlée à 50% par Stellantis Financial Services Europe et à 50% par Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

STRUCTURE DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE



Le 30 mai 2023, Banque Stellantis France a acquis auprès de Stellantis Financial Services España (co-entreprise basée en Espagne détenue à 50% par Stellantis Financial Services Europe et 50% par Santander Consumer Finance), les titres des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland. Le groupe Banque Stellantis France consolide désormais par intégration globale, ces deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe Banque Stellantis France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS. Une gamme complète d'assurances et de services permet aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe Banque Stellantis France assure également aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS, le financement de leurs stocks de véhicules neufs, de véhicules d'occasion, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit et société mère à 100% :

- en France, de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV ;
- et depuis le 30 mai 2023, des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland, ces deux sociétés de financement automobile opérant, pour la première en Belgique et au Luxembourg et pour la seconde, aux Pays-Bas.

Le groupe Banque Stellantis France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 2-10, boulevard de l'Europe, Poissy (78300) et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes), et depuis le 30 mai 2023, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

B. Organisation de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance

La coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe Banque Stellantis France au travers d'une gouvernance partagée.

C. Activités et stratégie

Son modèle économique fondé sur sa proximité avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution ainsi que sur le support financier du groupe Santander, s'appuie sur :

- **une offre de solutions de financement complète, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des différents réseaux ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux grâce à des équipes terrains engagées permet au groupe Banque Stellantis France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis avril 2023, cette offre est également proposée aux réseaux Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Lancia, Maserati, Dodge et Ram. Le réseau Aramis, spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences, de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés commercialise également son offre. Aramis est une société de STELLANTIS ;
- **une relation privilégiée avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution des marques, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leurs véhicules via le groupe Banque Stellantis France. Ces solutions sont généralement développées pour toutes les énergies et certaines offres peuvent également accompagner des stratégies spécifiques comme l'électrification des marques ou encore le développement de véhicules sans permis ;
- **un système d'information performant intégré dans le point de vente qui évolue afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques de STELLANTIS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;

Les règles de gouvernance des comités mises en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, marketing, etc.) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

- **une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options facultatives d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche *one-stop shopping* est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;
- **une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe Banque Stellantis France propose des solutions en ligne comme des calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Ces parcours digitaux (soit 100% en ligne, soit avec une finalisation en point de vente) sont proposés sur l'ensemble des marques de STELLANTIS et offrent des solutions complètes de vente et de financement de véhicules neufs ou d'occasion. Des dispositifs d'aide en ligne ou au téléphone sont par ailleurs mis en place afin de répondre instantanément à toutes les questions des clients pour finaliser leur demande ;
- **une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe Banque Stellantis France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne auprès du grand public, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié de STELLANTIS, le groupe Banque Stellantis France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques de STELLANTIS.

Le système de gestion des actifs repose sur une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.1.2.2 Offre de produits et services

Le groupe Banque Stellantis France propose en France, et depuis mai 2023, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public en France, et depuis 2023, en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas :

- **le financement à la clientèle finale représente 71% des encours de financement au 30 juin 2024.** L'offre aux particuliers se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. Cette offre continue de s'enrichir afin de s'adapter aux nouveaux comportements de ses clients particuliers qui souhaitent des solutions globales de mobilité et liées à leur usage. Le véhicule est au centre de leur mobilité, mais il doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. D'ailleurs, le groupe Banque Stellantis France met en place des offres qui répondent à ce nouveau besoin de flexibilité, notamment à travers des offres de location sans engagement de durée sur les véhicules thermiques et électriques ou des loyers sur mesure qui permettent une flexibilité des mensualités en fonction de l'usage du véhicule.

Les solutions mises en œuvre se déclinent également pour les clients professionnels, avec une offre très large qui s'adresse aux entreprises de toutes tailles via des formules de crédit-bail, associées à des services facilitant la vie du conducteur ou du gestionnaire de parc ;

- **le financement au réseau de distribution représente 29% des encours au 30 juin 2024.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution des marques de STELLANTIS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements ;
- **les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services est proposée :
 - assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, les garanties hospitalisation ou chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé (vol ou accident). Le groupe Banque Stellantis France continue le déploiement de sa stratégie de flexibilité avec LOCAVIE. Cette prestation qui permet de soulager le client en cas d'événements familiaux (mariage, naissance, décès, etc.) ou d'événements temporaires grevant son budget (hospitalisation, perte d'emploi, etc.) remporte un vrai succès auprès de la clientèle, depuis son lancement mi-2021. Également, l'offre d'assurance décès-invalidité

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers et les entreprises, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;

poursuit son adaptation et sa croissance auprès des clients professionnels. En 2023, le groupe Banque Stellantis France a par ailleurs renforcé ses produits de perte financière qui permettent au client assuré de faire face financièrement à une perte totale de son véhicule tout en lui assurant la continuité de sa mobilité,

- assurances et services liés au véhicule tels que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés, par exemple, à la maintenance des véhicules ou encore aux véhicules électriques. Des formules spécifiques pour les véhicules connectés sont également proposées et remportent un vif succès auprès des clients.

Le groupe Banque Stellantis France accompagne par ailleurs le déploiement des labels de véhicules d'occasion SPOTICAR et CERTIFIED de STELLANTIS en proposant depuis fin 2021 une gamme de produits d'extension de garantie et maintenance dédiée ainsi qu'une offre d'assurance automobile connectée innovante : « Drive & Connect », élaborée et distribuée par ses partenaires assureurs et courtiers, disponible pour les véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën, DS et désormais Opel. Cette offre distribuée en partenariat avec le groupe AXA France avait été primée Argus d'Or 2022 de la « Meilleure Assurance Affinitaire/Collaborative » et s'étend au fur et à mesure aux autres marques financées par le groupe Banque Stellantis France.

En parallèle, et pour accompagner les entreprises, des assurances spécifiques ont été mises en place depuis quelques années pour protéger leurs activités telles que la garantie sur matériel transporté ou la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule. Fin 2021, une solution d'assurance connectée destinée aux petits parcs (inférieurs à neuf véhicules), sur le modèle d'assurance connectée disponible pour les particuliers, était également venue enrichir la gamme de produits et services disponibles pour les professionnels.

L'ensemble de l'offre produits et services évolue afin d'accompagner les différentes stratégies de STELLANTIS depuis l'électrification jusqu'aux véhicules sans permis ou aux différents projets autour de « Mobility as a service » ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public Distingo est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. En 2023, et à l'occasion de ses dix ans, la marque « Distingo par PSA Banque » est devenue « Distingo Bank » et a pris une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne, puis en Espagne et aux Pays-Bas.
- les activités de prêts au réseau de distribution des marques de STELLANTIS correspondent à des financements de stock de véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO) et de pièces détachées. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) au travers des réseaux de concessionnaires des marques de STELLANTIS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

Le groupe Banque Stellantis France est aussi le partenaire financier exclusif des quadricycles Citroën AMI et Fiat TOPOLINO lancés fin 2023, et le partenaire d'Aramis, réseau spécialiste de la vente de voitures neuves et d'occasion de STELLANTIS.

Au premier semestre 2024, le groupe Banque Stellantis France a soutenu le lancement des nouveaux modèles de toutes les marques de STELLANTIS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

Le premier semestre 2024 a également été marqué par la forte contribution de STELLANTIS et du groupe Banque Stellantis France au succès du programme gouvernemental de leasing électrique. Plus de 50 000 clients français ont été accompagnés dans leur transition vers la mobilité électrique, dont près de 75% financés par le groupe Banque Stellantis France.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe Banque Stellantis France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution de l'ensemble des marques de STELLANTIS. Au cours du premier semestre de 2024, il a financé 31,3% des véhicules neufs immatriculés en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par les marques de STELLANTIS.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. La signature électronique est possible pour les particuliers et les clients entreprises dont le signataire est aussi dirigeant. Cette

démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente démontre la volonté du groupe Banque Stellantis France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres des marques de STELLANTIS sur leurs sites internet, le groupe Banque Stellantis France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites des marques et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock de STELLANTIS, la proposition de solutions digitales continue d'évoluer pour répondre aux besoins des clients. La possibilité est par exemple offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule neuf (selon la marque) tout en favorisant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par STELLANTIS. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement.

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalant à la dernière mensualité (paiement ballon) selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Ce financement peut être total ou partiel. L'emprunteur a en effet la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe Banque Stellantis France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe Banque Stellantis France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées pour les particuliers par la location longue durée (LLD) ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) pour les professionnels. Ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe Banque Stellantis France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Ainsi, le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix d'exercer son option d'achat ou de rendre le véhicule. Comme pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage alors à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de rachat du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le prix prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers futurs non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice financier dû à la résiliation anticipée du contrat.

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe Banque Stellantis France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe Banque Stellantis France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe Banque Stellantis France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe Banque Stellantis France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagement de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe Banque Stellantis France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchu de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe Banque Stellantis France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des marques de STELLANTIS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, etc.) ou d'investissements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe Banque Stellantis France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « *Stellantis Insurance* », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance qui commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ainsi que des extensions de garantie VO depuis début 2022 pour le label SPOTICAR et depuis juin 2023 pour le label *CERTIFIED*. Ces produits s'adaptent à l'évolution des besoins des clients et accompagnent les stratégies de mobilité et de flexibilité du groupe Banque Stellantis France ;
- « *Assurance Automobile by Stellantis Insurance* », le programme d'assurance automobile des marques de STELLANTIS distribué par les courtiers partenaires du groupe Banque Stellantis France et porté en majeure partie par le groupe AXA, permet de proposer à tous les clients, et pour tous les modèles de STELLANTIS, des solutions d'assurance automobile flexibles et innovantes. Ce programme accompagne également les lancements de nouveaux véhicules et renforce les différentes stratégies de STELLANTIS pour des clients financés mais également non financés. Ce programme avait obtenu avec ses partenaires, en juin 2022, l'Argus d'Or de la « Meilleure Assurance affinitaire/collaborative » pour « *Drive & Connect* » ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance ;
- les marques de STELLANTIS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe Banque Stellantis France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'objectif poursuivi avec une offre 360° est de permettre une approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires facultatifs lors d'un unique contact au point de vente du véhicule. Les offres commerciales qui peuvent être composées de plusieurs services, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule et en s'adaptant à des besoins toujours plus prononcés de flexibilité et de liberté.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe Banque Stellantis France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

Ainsi, des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires sont commercialisées, comme « Pack Perspectives » pour Peugeot, le Pack Pro pour toutes les marques ou encore l'offre « *Trust & Go* » avec SPOTICAR.

Le groupe Banque Stellantis France complète également son offre conformément à la stratégie de distribution multicanaux en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule ou en ligne une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance automobile

Le groupe Banque Stellantis France poursuit le développement d'offres de financement innovantes et désignées dans l'esprit « *Mobility as a service* ». Ainsi, après *Flex & Free*, il a lancé en partenariat avec la marque Peugeot le « loyer sur mesure » qui permet d'accompagner les clients dans la transition électrique en garantissant une adaptation toujours plus souple à leurs usages. Ce produit a été lancé sur des véhicules phares comme e-208, e-2008 ou encore e-308 et rencontre un réel succès en utilisant les données connectées du véhicule. Une solution d'abonnement a été lancée avec SPOTICAR et la gamme de produits continuera de s'étoffer dans le futur pour répondre aux besoins évolutifs des clients.

En parallèle de ces produits financiers qui associent connectivité et souplesse, le groupe Banque Stellantis France élabore également des services toujours plus flexibles avec ses partenaires, que cela soit avec :

- LOCAVIE, prestation innovante qui permet au client, à l'occasion d'un changement de vie impactant (perte d'emploi, mariage, naissance, etc.), de restituer son véhicule dès le troisième mois, sans indemnité, sans préavis, mettant ainsi fin à son contrat de financement ;
- ou encore avec l'assurance automobile connectée proposée aux particuliers et aux professionnels qui utilise les données du boîtier interne natif des véhicules et qui s'enrichit de garanties spécifiques aux véhicules électriques.

E. Activité d'épargne grand public

La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe Banque Stellantis France d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressaient uniquement aux particuliers

résidents fiscalement en France. En 2023, et à l'occasion de ses dix ans, la marque « Distingo par PSA Banque » est devenue « Distingo Bank » et a pris une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne, puis en Espagne et aux Pays-Bas.

1.1.2.3 Positionnement

Le statut du groupe Banque Stellantis France, partenaire financier des marques de STELLANTIS en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des marques. Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe Banque Stellantis France d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires des marques de STELLANTIS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe Banque Stellantis France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe Banque Stellantis France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

1.2 Analyse des résultats opérationnels

L'activité principale du groupe Banque Stellantis France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs de STELLANTIS et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires des marques de STELLANTIS. Le produit net bancaire du groupe Banque

Stellantis France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des marques de STELLANTIS.

Le résultat d'exploitation du groupe Banque Stellantis France pour le premier semestre 2024 s'élève à 216 millions d'euros, à comparer à 221 millions d'euros au premier semestre 2023.

1.2.1 Les ventes de véhicules de STELLANTIS

Au premier semestre 2024, les ventes en France des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati et Ram ont diminué de 0,1% à 338 800 unités, représentant une part de marché de 30,1% (en baisse de 1,3% par rapport à fin juin 2023).

La marque Peugeot régresse par rapport à l'an passé avec des ventes VP en baisse de 3,1% pour un total de 129 300 unités, malgré trois modèles placés parmi les dix modèles les plus vendus en France : la 208 (5,6% de part de marché) est le premier véhicule le plus vendu en France au premier semestre, la 2008 (3,2%) conserve la 5^{ème} position et la 308 garde la 7^{ème} position (2,3%). Les ventes de VUL représentent 35 100 unités, en hausse de 8,0% par rapport au premier semestre 2023.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 93 300 voitures en France, ce qui représente une baisse de 3,4% par rapport à l'année précédente avec 65 500 VP. Dans la catégorie des VP, la C3 garde la 4^{ème} place des voitures les plus vendues en France avec 3,3% de part de marché.

La marque Opel avec 25 400 VP enregistre la plus forte hausse avec 14,1% pour une part de marché de 2,8%. Sur le marché VUL avec 4 209 véhicules vendus, la marque régresse cependant de 11,2%.

Avec 10 400 immatriculations de VP à fin juin 2024, la marque DS enregistre une baisse de 22,8% et une part de marché de 1,1% sur le marché des particuliers, en retrait par rapport à 2023.

Enfin, la marque Fiat atteint 2,2% de part de marché VP avec 20 500 unités vendues. 11 000 véhicules utilitaires ont été vendus, en hausse de 2,2% par rapport au premier semestre 2023.

Les marques Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati représentent une part de marché de 0,8%.

Le nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en Belgique et au Luxembourg s'est élevé à fin juin 2024 à 331 000 unités en baisse de 0,9% par rapport au premier semestre 2023, avec 42 200 véhicules pour STELLANTIS représentant une part de marché de 12,8%.

Aux Pays-Bas, au premier semestre 2024, le nombre total d'immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires légers a atteint 239 600 unités en hausse de 0,5% avec des immatriculations à 27 960 véhicules pour les véhicules des marques de STELLANTIS, en baisse par rapport au premier semestre 2023.

1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France

1.2.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale de 24,8% à fin juin 2024, passant ainsi de 141 751 à 176 846 contrats de financement souscrits pour une production totale de 3 443 millions d'euros, en hausse de 753 millions d'euros, soit 28,0% par rapport à fin juin 2023, s'expliquant par :

- la réorganisation des activités de financement de STELLANTIS à partir d'avril 2023 a eu en France un impact de 666 millions d'euros sur les nouveaux financements octroyés sur les véhicules des nouvelles marques et une réduction de 696 millions d'euros liée à la cession de l'activité de location longue durée pour les professionnels et les entreprises ;
- sur le périmètre des marques historiques de la France, les nouveaux financements de location avec option d'achat et de crédit-bail, ainsi que ceux de location longue durée aux particuliers, présentent une croissance totale de 592 millions d'euros, principalement liée à la participation des marques Peugeot et Citroën au programme de leasing

électrique mis en place par le gouvernement en janvier 2024 ;

- l'intégration des activités de financement en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas à compter de mai 2023 a contribué à la croissance des nouveaux financements à hauteur de 298 millions d'euros.

Le groupe Banque Stellantis France a financé 128 074 véhicules neufs des marques de STELLANTIS à fin juin 2024, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une hausse de 34,0%. Le programme de leasing électrique en France a porté sur 22 000 contrats de financement au 30 juin 2024.

Le taux de pénétration VN du groupe Banque Stellantis France s'établit à 31,3% à fin juin 2024 avec :

- 32,7% pour la France, en hausse de 3,7 points par rapport à fin juin 2023 ;
- 26,4% en Belgique et au Luxembourg et 21,5% aux Pays-Bas au premier semestre 2024.

Avec la participation forte des marques de STELLANTIS au programme de leasing électrique en France (22 000 contrats de financement au 30 juin 2024), combinée à la poursuite de l'électrification du parc roulant et à l'apport des nouvelles marques financées et des nouveaux pays, les volumes des nouveaux financements de véhicules hybrides ou électriques ont été multipliés par 2,6 et représentent un tiers des contrats de financement du premier semestre 2024.

Les volumes de financement VO progressent de 5,7% par rapport à fin juin 2023 avec 48 772 financements dont 3 521 financements en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas à fin juin 2024.

L'encours de financement à la clientèle finale progresse de 4,1%, passant de 13 463 millions d'euros à 14 018 millions d'euros avec en France une croissance de 4,5%, en raison des nouvelles marques financées et de la participation au programme de leasing électrique.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe Banque Stellantis France à fin juin 2024.

Production de nouveaux financements VN et VO à la clientèle finale

	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	176 846	141 741	24,8%
<i>dont France</i>	156 190	135 218	15,5%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	13 660	4 939	-
<i>dont Pays-Bas</i>	6 996	1 584	-
Production de nouveaux financements (en millions d'euros)	3 443	2 690	28,0%
<i>dont France</i>	3 000	2 545	17,9%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	277	109	-
<i>dont Pays-Bas</i>	166	36	-

Encours total de financements à la clientèle finale

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation en %
Encours de financement	14 018	13 463	4,1%
<i>dont France</i>	12 751	12 207	4,5%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	784	754	4,0%
<i>dont Pays-Bas</i>	483	502	(3,8%)

1.2.2.2 Activité de financement au réseau de distribution

À fin juin 2024, les encours de financement au réseau de distribution des marques de STELLANTIS ont baissé de 8,3% par rapport à décembre 2023, notamment après la mise en place du nouveau modèle de distribution en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas en fin d'année 2023.

Les concessionnaires deviennent alors des agents commissionnés et les marques de STELLANTIS financent désormais les véhicules de démonstration dans les points de vente de ces pays. Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires.

Encours total de financements au réseau de distribution

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation en %
Encours de financement	5 774	6 299	(8,3%)
<i>dont France</i>	5 538	5 846	(5,3%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	124	301	(58,6%)
<i>dont Pays-Bas</i>	112	152	(26,0%)

1.2.2.3 Activités d'assurance et de services

À fin juin 2024, le nombre de contrats d'assurance et de services a augmenté de 8,6% par rapport à fin juin 2023 avec 303 149 nouveaux contrats souscrits contre 279 051 au premier semestre 2023.

Avec les apports des contrats liés aux financements des véhicules des marques financées depuis le début avril 2023, et ceux de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas intégrés début mai 2023, les assurances liées à la vie progressent de 19,5%. Près de 9 contrats sur 10 restent associés à une assurance liée à la vie, malgré un effet défavorable du programme de leasing électrique dont les financements sont contractuellement non éligibles à ces produits.

Consécutivement à la cession de l'activité de location longue durée aux entreprises début avril 2023, les services dédiés à cette activité sortent du catalogue ; cette sortie est reflétée par le retrait de la pénétration des assurances et services liés aux véhicules. En volume, l'apport des nouvelles marques et des nouveaux pays permet de compenser cet effet.

Le groupe Banque Stellantis France a vendu en moyenne 1,7 contrat d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurance et de services du groupe Banque Stellantis France.

Production de nouveaux contrats d'assurance et de services

(en nombre de contrats)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation en %
Assurances liées aux financements	150 279	125 773	19,5%
<i>dont France</i>	144 717	123 960	16,7%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	3 792	1 228	-
<i>dont Pays-Bas</i>	1 770	585	-
Assurances et services liés au véhicule	152 870	153 278	(0,3%)
<i>dont France</i>	130 663	145 942	(10,5%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	12 098	4 804	-
<i>dont Pays-Bas</i>	10 109	2 532	-
ASSURANCE ET SERVICES	303 149	279 051	8,6%
<i>dont France</i>	275 380	269 902	2,0%
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	15 890	6 032	-
<i>dont Pays-Bas</i>	11 879	3 117	-

Taux de pénétration sur financements

(en %)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation en pts
Assurances liées aux financements	85,0	88,7	(3,8pts)
<i>dont France</i>	92,7	91,7	1,0 pt
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	27,7	24,8	2,9 pts
<i>dont Pays-Bas</i>	25,3	36,9	(11,6 pts)
Assurances et services liés au véhicule	86,4	108,1	(21,7 pts)
<i>dont France</i>	83,7	107,9	(24,3 pts)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	88,4	97,1	(8,7 pts)
<i>dont Pays-Bas</i>	144,5	159,8	(15,4 pts)
ASSURANCE ET SERVICES	171,4	196,9	(25,4 pts)
<i>dont France</i>	176,3	199,6	(23,3 pts)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	116,1	121,9	(5,8 pts)
<i>dont Pays-Bas</i>	169,8	196,8	(27,0 pts)

1.2.2.4 Activité d'épargne grand public

En 2023, et à l'occasion de ses dix ans, la marque « Distingo par PSA Banque » est devenue « Distingo Bank » et a pris une dimension internationale avec le lancement de son offre en Allemagne en milieu d'année, puis en Espagne et aux Pays-Bas en fin d'année. Au premier semestre 2024, « Distingo Bank » confirme sa dynamique de croissance avec

une hausse de 41,2%, soit 1 646 millions d'euros des encours, dont 1 370 millions d'euros collectés à l'international. Les encours de l'activité d'épargne en France ont progressé de 8,1%, portés par la hausse des comptes à terme de 147 millions d'euros (en croissance de 27,1%).

Activité d'épargne grand public

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation en %
Encours	5 641	3 995	41,2%
<i>dont France</i>	3 669	3 393	8,1%
<i>dont Allemagne</i>	707	367	92,6%
<i>dont Pays-Bas</i>	1 234	228	441,2%
<i>dont Espagne</i>	31	7	342,9%

1.2.3 Résultats des opérations

Résultat net

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Variation en %
Produit net bancaire	354	334	6,0%
<i>dont clientèle finale</i>	169	213	(20,7%)
<i>dont réseau de distribution</i>	62	32	93,8%
<i>dont assurances et services</i>	77	65	18,5%
<i>dont non répartis et autres*</i>	46	24	91,7%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(111)	(96)	15,6%
Coût du risque	(27)	(17)	58,8%
<i>dont clientèle finale</i>	(30)	(19)	57,9%
<i>dont réseau de distribution</i>	3	2	50,0%
Résultat d'exploitation	216	221	(2,3%)
Autre résultat hors exploitation	(2)	42	(104,8%)
Résultat avant impôts	214	263	(18,6%)
Impôts sur les bénéfices	(57)	(70)	(18,6%)
RÉSULTAT NET	157	193	(18,7%)

* Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les encours clientèle sont refinancés à 100% par endettement.

1.2.3.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus nets sur les crédits et locations aux clients finaux et réseaux de distribution, ainsi que sur les produits assurances et autres services proposés aux clients.

Il s'établit à 354 millions d'euros au premier semestre 2024, soit une croissance de 6,0% contre 334 millions d'euros au premier semestre 2023, notamment avec l'apport des filiales belge et néerlandaise à hauteur de 35 millions d'euros.

La marge sur les produits de financement de la clientèle finale diminue dans l'environnement actuel de taux d'intérêt élevé. L'activité de financement au réseau de distribution présente quant à elle une forte croissance avec les apports des concessionnaires des nouvelles marques STELLANTIS et de ceux de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas.

La marge obtenue sur les prestations d'assurance et de services est en hausse de 18,5% avec 77 millions d'euros générés sur le premier semestre 2024, dont 6 millions d'euros pour les filiales belge et néerlandaise.

1.2.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 111 millions d'euros au premier semestre 2024 contre 96 millions d'euros au premier semestre 2023. Cette évolution est largement due à l'intégration des activités de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas depuis mai 2023. Dans tous les pays, des moyens techniques et humains liés à l'extension du périmètre à l'ensemble des marques de STELLANTIS ont

été mis en œuvre. Les charges de gestion liées aux portefeuilles de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises, acquis et engagés en date de cession de l'activité, évoluent peu à ce stade ; elles seront amenées à décroître au fur et à mesure de l'extinction des opérations de financement. Le coefficient d'exploitation augmente ainsi de 28,8% à 31,4%.

1.2.3.3 Coût du risque

Le coût du risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) ressort au premier semestre 2024 à 27 millions d'euros, soit un taux de 0,28% des encours nets moyens. Le coût du risque en France est de 26 millions d'euros (soit 0,30% des encours nets moyens) contre 16 millions d'euros au premier semestre 2023 (0,21% des encours nets moyens). L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

L'évolution du coût du risque entre les deux semestres résulte :

- d'une augmentation de 10 millions d'euros pour les activités de financement à la clientèle finale, suite à une croissance de 17 millions d'euros des encours douteux en France au premier semestre 2024 par rapport à 2023, principalement avec l'augmentation du nombre des entreprises de petite et moyenne taille en difficulté (redressement et liquidation judiciaire) en France depuis le début 2024 ;

- de l'actualisation des modèles IFRS 9 et des facteurs *forward-looking* en juin 2024, générant une provision additionnelle totale de 1 million d'euros. Cependant, il n'y a pas eu de mise à jour des projections de scénarios macroéconomiques au cours du premier semestre 2024. Ces dernières ont été actualisées au troisième trimestre 2023.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit ainsi à 30 millions d'euros au premier semestre 2024 contre 19 millions d'euros au premier semestre 2023. Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque ressort positif à 3 millions d'euros au premier semestre 2024, restant stable par rapport aux 2 millions d'euros au premier semestre 2023.

1.2.3.4 Résultat consolidé

Le résultat avant impôts du groupe Banque Stellantis France s'élève au premier semestre 2024 à 214 millions d'euros en baisse de 18,6% par rapport au premier semestre 2023. Le résultat net consolidé au premier semestre 2024 s'élève à 157 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés s'établit à 26,1% du résultat imposable contre 25,7% pour le premier semestre 2023. Le taux d'impôt 2024 sur les sociétés est de 25,8% (cf. Note 26.3 – Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France). La charge d'impôts au premier semestre 2024 s'établit à 57 millions d'euros.

1.3 Situation financière

1.3.1 Actifs

Le total des actifs du groupe Banque Stellantis France au 30 juin 2024 s'élève à 22 427 millions d'euros, en baisse de 3,2% par rapport au 31 décembre 2023.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 19 792 millions d'euros, en hausse de 0,2% par rapport au 31 décembre 2023. Les prêts à la clientèle finale progressent

de 4,1% en raison des nouvelles marques financées et de la participation au programme de leasing électrique. Les financements au réseau de distribution diminuent de 8,3%, notamment après la mise en place du nouveau modèle de distribution en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas en fin d'année 2023.

1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 25.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

IFRS 9

Le groupe Banque Stellantis France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe Banque Stellantis France applique les nouvelles règles européennes relatives au défaut (dites « nouvelle définition du défaut »), introduites par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) au titre de l'article 178 du règlement (UE) 575/2013 afin d'harmoniser les approches des établissements de crédit des pays de l'Union européenne. Depuis la mise en application de la nouvelle définition du défaut, le groupe Banque Stellantis France a mené un projet d'alignement entre cette approche prudentielle et l'approche IFRS 9, mis en place au 1^{er} janvier 2022.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;

- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Par application de la norme IFRS 9, le groupe Banque Stellantis France exerce :

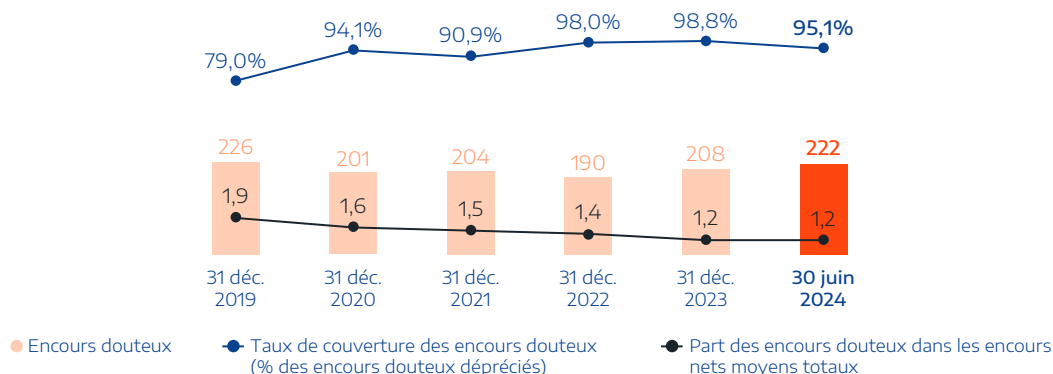
- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la mise en place d'un « stage 2 » pour les encours *Corporate* permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward-looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les provisions pour dépréciation sur encours sont calculées en fonction de la classification des créances par « stage » et des paramètres de risques associés. Suite à la mise en place de nouvelle définition du défaut, les stades du processus de recouvrement en fonction du nombre de jours d'impayés sont pris en compte dans la classification par « stage ».

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en « stage 3 ») et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles *Corporate* via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



Le profil de risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) demeure stable avec un taux de créances douteuses à 1,2% de l'encours moyen au 30 juin 2024 :

- les créances douteuses ont augmenté de 17 millions d'euros pour la clientèle finale par rapport à la situation à fin 2023 avec une hausse observée sur les petites et moyennes entreprises en difficulté en France au premier semestre 2024 ;
- les créances douteuses pour la clientèle des concessionnaires ont baissé de 3 millions d'euros. Un seul concessionnaire a été passé en défaut au cours du premier semestre 2024 pour 2 millions d'euros d'encours.

Le taux de couverture total des encours douteux baisse à 95,1% à fin juin 2024 contre 98,8% au 31 décembre 2023 (les provisions pour dépréciation augmentant de 6 millions au 30 juin 2024, passant ainsi de 206 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 212 millions d'euros, pour une hausse de 14 millions des créances douteuses au 30 juin 2024). Le taux de couverture des encours douteux totaux en « stage 3 » reste stable à 60% à fin juin 2024 (cf. Note 25.1 des comptes consolidés).

1.3.3 Politique de refinancement

Le groupe Banque Stellantis France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe Banque Stellantis France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe Banque Stellantis France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Stellantis Financial Services Europe aux entités du groupe Banque Stellantis France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Stellantis Financial Services Europe à Banque Stellantis France ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe Banque Stellantis France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- dès juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe Banque Stellantis France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Neuf émissions obligataires (dont une émission réalisée en janvier 2024), d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées, dont quatre en circulation au 30 juin 2024 après le remboursement de la première émission en janvier 2020, de la quatrième en avril 2022, de la seconde en octobre 2022, de la troisième en avril 2023 et de la cinquième en juin 2024. En janvier 2023, une première émission d'obligation verte (*Green Bond*) d'une maturité de trois ans avait été réalisée ;
- en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. Une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés en novembre 2018, une seconde en juin 2021 et une troisième en octobre 2023. Une première opération publique de titrisation de contrats de vente à crédit a été placée sur les marchés en mars 2024 ;
- suite à l'acquisition fin mai 2023 de l'entité Stellantis Financial Services Belux, le groupe Banque Stellantis France bénéficie également d'un programme de titrisation de créances belges de financement à crédit, mis en place en 2019 par l'entité.

Au 30 juin 2024, le refinancement du groupe Banque Stellantis France se répartissait de la manière suivante :

- 4% provenait de crédits bancaires tirés ;
- 20% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 31% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 20% d'opérations de titrisation placées et depuis 2023 aussi les pensions de titres ;

- 6% d'autres refinancements externes dont 3% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation aux opérations TLTRO-III) ;
- 17% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
- 2% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2024 comparée au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2023.

Sources de refinancement

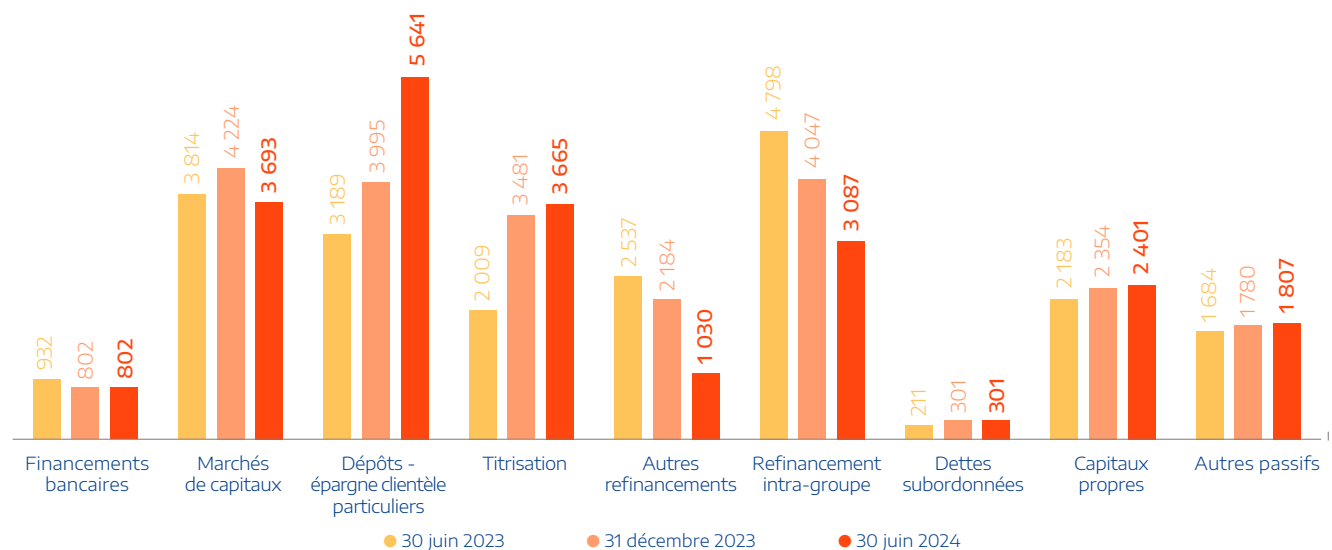
(en millions d'euros)	30 juin 2024		31 décembre 2023		30 juin 2023	
Financements bancaires	802	4%	802	4%	932	5%
Marchés de capitaux	3 693	20%	4 224	22%	3 814	22%
Dépôts - épargne clientèle particuliers	5 641	31%	3 995	21%	3 189	18%
Titrisation ⁽¹⁾	3 665	20%	3 481	18%	2 009	11%
<i>dont pensions de titres et opération belge</i>	410	2%	395	2%	-	-
Autres refinancements ⁽²⁾	1 030	6%	2 184	12%	2 537	15%
Refinancement externe	14 831	81%	14 686	77%	12 480	71%
Refinancement intra-groupe	3 087	17%	4 047	21%	4 798	28%
Dettes subordonnées	301	2%	301	2%	211	1%
Capitaux propres	2 401		2 354		2 183	
Autres passifs	1 807		1 780		1 684	
TOTAL BILAN	22 427		23 168		21 537	

(1) Les titrisations comprennent les titres de titrisations placées et les pensions de titres ainsi que l'opération belge.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux opérations TLTRO-III) pour un total de 600 millions d'euros au 30 juin 2024 et dépôts concessionnaires.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



L'encours total des sources de refinancements baisse de 819 millions d'euros accompagnant la baisse de 835 millions d'euros du HQLA, les encours de prêts et créances sur la clientèle étant stable.

L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) reste stable à 802 millions d'euros au 30 juin 2024.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux diminuent de 531 millions d'euros au 30 juin 2024, principalement du fait de la baisse des émissions sous programme NEU CP.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 5 641 millions d'euros, en progression de 1 646 millions d'euros depuis le lancement en 2023 de l'offre en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas.

Le refinancement par titrisation de créances françaises du groupe Banque Stellantis France s'appuie, au 30 juin 2024, sur sept opérations mises en place par sa filiale CREDIPAR pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 7 785 millions d'euros (cf. Note 7.3 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master (notifié STS), restructuré en mai 2023 pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés en majorité comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne, et utilisés pour le reste en placement auprès de tiers, ou dans le cadre d'un contrat de pension de titres ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013 restructuré en septembre 2020 pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS), restructuré en novembre 2021 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement de 600 millions d'euros, en phase d'amortissement depuis novembre 2023 ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartiment 2016 (notifié STS), restructuré en novembre 2023 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement externe de 1 650 millions d'euros ;
- la seconde opération publique Auto ABS French Leases 2021 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis, en juin 2021, 800 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf, en cours d'amortissement depuis juillet 2022 ;
- la troisième opération publique Auto ABS French Leases 2023 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en octobre 2023, 450 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf ;
- la quatrième opération publique Auto ABS French Loans 2024 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en avril 2024, 650 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf.

Le financement en provenance des opérations placées de titrisation sur des créances françaises est en hausse avec un encours de 3 341 millions d'euros après le placement des titres de Auto ABS French Loans 2024.

Le refinancement par titrisation de créances sur clients belges s'appuie, au 30 juin 2024, sur le programme Auto ABS Belgium Loans 2019 restructuré en octobre 2022 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un financement maximum de 350 millions d'euros, dont 324 millions d'euros de financement au 30 juin 2024.

De plus, le groupe Banque Stellantis France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-III pour une participation totale en baisse à 600 millions d'euros (cf. Note 12 des comptes consolidés) après les remboursements trimestriels intervenus à partir de juin 2023.

1.3.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe Banque Stellantis France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Plus de 60% des financements au 30 juin 2024 avaient une durée initiale de douze mois ou plus.

La maturité moyenne des financements à moyen et long termes mis en place au premier semestre 2024 est d'environ 2,3 ans, notamment avec l'émission obligataire de janvier 2024 ayant une maturité de trois ans et demi.

Les lignes de crédit bancaire tirées au 30 juin 2024 n'imposent pas d'obligation en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- le cas où Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de Banque Stellantis France ;
- la perte par le groupe Banque Stellantis France de son statut de banque ;

- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres.

Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 2 264 millions d'euros au 30 juin 2024 sous forme,
 - d'actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale pour 950 millions d'euros, et par conséquent de niveau 1 suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR),
 - de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 1 314 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres senior de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR, de créances éligibles remises au travers du canal TRICP (cf. Note 18 des comptes consolidés)).

Au 30 juin 2024, le groupe Banque Stellantis France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 1 064 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 1 million d'euros (cf. Note 18 des comptes consolidés).

1.3.5 Notations de crédit

Après avoir dégradé à négative la perspective de la notation de crédit long terme attribuée à Banque Stellantis France en avril 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Standard & Poor's Global Ratings l'a révisée à stable le 24 juin 2021 et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, Moody's Investors Service avait relevé la notation de crédit long terme de Banque Stellantis France à A3, assortie d'une perspective stable.

Pour plus de détail, se référer à la section « Notations de Crédit » du site internet du groupe Banque Stellantis France (<https://www.banque-stellantis-france.com/fr/finance/rating-banque-stellantis-france>).

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

Notations de crédit au 30 juin 2024

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 30 juin 2024	Encours total de titres de créance au 30 juin 2024
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	NEU CP	3 000	1 414
		Long terme		
A3	BBB+	NEU MTN	1 000	245
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 000

1.3.6 Perspectives second semestre 2024

Les principaux risques identifiés par le groupe Banque Stellantis France pour le second semestre 2024 sont principalement liés :

- à l'évolution du secteur automobile tant au niveau des constructeurs et donc en particulier de STELLANTIS ;
- mais également au niveau des distributeurs et par conséquent de l'ensemble des concessionnaires automobiles des marques de STELLANTIS qui constituent une partie de la clientèle de la banque.

L'enjeu est le maintien des parts de marché des marques de STELLANTIS en France et en Europe et par conséquent le volume de véhicules pouvant générer un financement d'un client final par la banque du fait des incertitudes au niveau des marques de STELLANTIS quant à leur capacité à réduire

les coûts de production, en particulier sur les véhicules électriques et à renouveler les gammes de véhicules tout en proposant des tarifs attractifs à la clientèle dans un contexte de concurrence croissante.

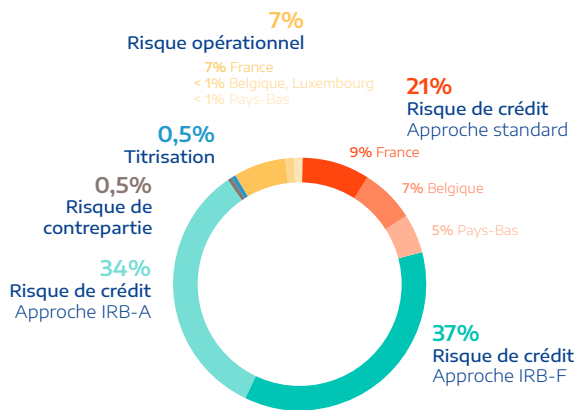
Les risques susceptibles d'impacter le réseau des concessionnaires distribuant les marques de STELLANTIS sont principalement liés à une contraction de leur marge liée au recul de la demande des clients particuliers tant pour les véhicules neufs que pour les véhicules d'occasion. Cette contraction de la demande amène une pression accrue sur les prix de vente des véhicules et par conséquent sur les revenus des distributeurs. Les financements accordés par la banque aux concessionnaires requerront une vigilance accrue relative à leur santé financière.

1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement avec communication des indicateurs clés chaque semestre. Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise.

EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 30 juin 2024 : 15 695 millions d'euros)



EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2024 : 24 259 millions d'euros)

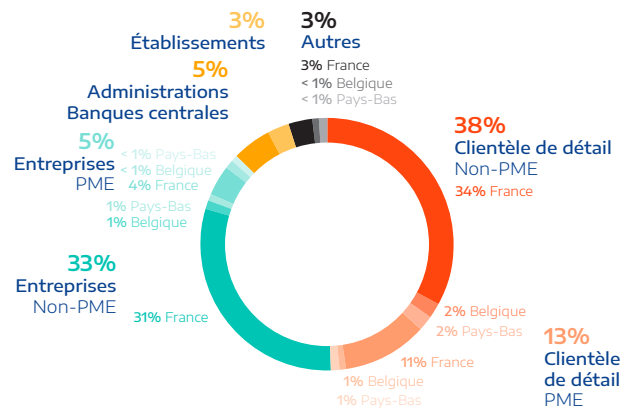


Tableau EU KM1 – Indicateurs clés

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2019/876, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ». Il comprend également certaines informations relatives aux exigences du Pilier II (notamment le P2R).

(en millions d'euros)		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 058	1 891	1 887
2	Fonds propres de catégorie 1	2 058	1 891	1 887
3	Fonds propres totaux	2 358	2 191	2 097
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	15 695	15 611	15 056
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,1%	12,1%	12,5%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,1%	12,1%	12,5%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	15,0%	14,0%	13,9%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU-7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%	1,5%	1,5%
EU-7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,8%	0,8%	0,8%
EU-7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,1%	1,1%	1,1%
EU-7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	9,5%	9,5%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%	0,0%	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1,0%	0,5%	0,5%
EU-9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,5%	3,0%	3,0%
EU-11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,0%	12,5%	12,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	3,5%	3,0%	3,7%
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	23 265	23 885	22 071
14	Ratio de levier (%)	8,8%	7,9%	8,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%	0,1%
EU-14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0%	0,0%	0,1%
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,0%	3,0%	3,1%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,0%	3,0%	3,1%

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

(en millions d'euros)		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	1 798	1 233	998
EU-16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 797	1 484	1 378
EU-16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 586	1 369	1 733
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	486	382	366
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	379%	326%	281%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	16 189	15 672	14 935
19	Financement stable requis total	15 198	14 812	14 179
20	Ratio NSFR (%)	107%	106%	105%

1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

1.4.1.1 Périmètre et champ d'application

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le groupe Banque Stellantis France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR), amendé par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II), et directive 2013/36/EU (CRD IV) amendée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V).

À noter qu'en principe, les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre Banque Stellantis France et ses filiales.

Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres comptables ⁽¹⁾	2 401	2 354
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation ⁽²⁾	157	366
Projet de distribution de dividendes ⁽²⁾	-	96
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	135	141
Autres immobilisations incorporelles	36	37
Autres déductions prudentielles	15	15
Fonds propres prudentiels catégorie 1	2 058	1 891
Emprunts subordonnés Tier 2	300	300
Fonds propres prudentiels	2 358	2 191

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Le résultat du premier semestre 2024 d'un montant de 157 millions d'euros, en attente d'affectation, a été exclu du calcul des fonds propres.

1.4.1.2 Fonds propres et exigences de fonds propres

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe Banque Stellantis France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;

- les ajustements des fonds propres de catégorie 1 (CET1) découlant de filtres prudentiels ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;
- les positions de titrisation qui peuvent être soumises à une pondération de risque de 1250% ;
- les autres immobilisations incorporelles ;
- la couverture insuffisante des expositions non performantes ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe Banque Stellantis France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;

- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

Tableau EU CCyB1 – Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique

Ce tableau fournit la répartition géographique des montants d'exposition et des montants d'exposition pondérés de leurs expositions de crédit utilisés comme base pour le calcul de leur coussin de fonds propres contracyclique, selon l'article 440, point a), du CRR, « Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique ».

(en millions d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché			Valeur d'expositions totale
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation – Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	
Allemagne	0	-	-	-	-	0 ...
Belgique	1 285	-	-	-	-	1 285 ...
Espagne	19	-	-	-	-	19
France	2 578	16 696	-	-	479	19 753
Luxembourg	4	-	-	-	-	4
Pays-Bas	970	-	-	-	-	970
TOTAL	4 856	16 696	-	-	479	22 031 ...

Exigences de fonds propres

(en millions d'euros)	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Pondérations des exigences de fonds propres (%)			Taux de coussin contracyclique (%)
				Total	Montants d'exposition pondérés	exigences de fonds propres (%)	
Allemagne ...	0	-	-	0	0	0,0%	0,75%
Belgique	81	-	-	81	1 013	7,0%	0,50%
Espagne	0	-	-	0	4	0,0%	0,00%
France	1 010	-	5	1 015	12 682	87,7%	1,00%
Luxembourg	0	-	-	0	2	0,0%	0,50%
Pays-Bas ...	61	-	-	61	763	5,3%	2,00%
TOTAL ...	1 152	-	5	1 157	14 464	100,0%	

Tableau EU CCyB2 – Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Ce tableau fournit le montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement, selon l'article 440, point b) du CRR, « Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique ».

(en millions d'euros)

Montant total d'exposition au risque	15 695
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	1,0%
EXIGENCES DE COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT	160

À compter du 2 janvier 2024, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a relevé le coussin de fonds propres bancaires contracyclique de 0,5% à 1% en France.

Tableau EU CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

Ce tableau fournit une ventilation des éléments constitutifs des fonds propres réglementaires, selon l'article 437, points a), d), e) et f), du CRR, « Publication d'informations sur les fonds propres ».

(en millions d'euros)	Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	738	(a)
<i>dont : Type d'instrument 1</i>	738	
<i>dont : Type d'instrument 2</i>	-	
<i>dont : Type d'instrument 3</i>	-	
2 Résultats non distribués	325	(b)
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 180	(b), (c)
EU-3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
EU-5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	
6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	2 244	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-	
8 Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(36)	
9 Sans objet	-	
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	(0)	
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(135)	
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14 Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-	
16 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
17 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
20 Sans objet	-	
EU-20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(1)	
EU-20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
EU-20c <i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	(1)	
EU-20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
22 Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	-	
23 <i>dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	
24 Sans objet	-	

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire

(en millions d'euros)	Montants	
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	
EU-25a Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
EU-25b Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
26 Sans objet	-	
27 Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
27a Autres ajustements réglementaires	(14)	
28 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(186)	
29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 058	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	
31 <i>dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
32 <i>dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
33 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
34 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
35 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	
36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
37 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
38 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
39 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
40 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
41 Sans objet	-	
42 Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
42a Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	
43 Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 058	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments		
46 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	300	(d)
47 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-	
EU-47a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
EU-47b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
48 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
49 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	

Source basée sur
les numéros/lettres
de référence du bilan
selon le périmètre
de consolidation
réglementaire

(en millions d'euros)	Montants
50 Ajustements pour risque de crédit	-
51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	300
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	
52 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-
53 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
54a Sans objet	-
55 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
56 Sans objet	-
EU-56a Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-
EU-56b Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-
57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-
58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)	300
59 Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	2 358
60 Montant total d'exposition au risque	15 695
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les cousins	
61 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,1%
62 Fonds propres de catégorie 1	13,1%
63 Total des fonds propres	15,0%
64 Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,7%
65 <i>dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	2,5%
66 <i>dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique</i>	1,0%
67 <i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,0%
EU-67a <i>dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,0%
EU-67b <i>dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif</i>	0,8%
68 Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	3,5%
Minima nationaux (si différents de Bâle III)	
69 Sans objet	-
70 Sans objet	-
71 Sans objet	-
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	
72 Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	-
73 Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	-
74 Sans objet	-
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	4

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Source basée sur
les numéros/lettres
de référence du bilan
selon le périmètre
de consolidation
réglementaire

(en millions d'euros)	Montants
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	
76 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-
77 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-
78 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-
79 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	-
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)	
80 Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-
81 Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
82 Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-
83 Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84 Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
85 Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-

1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2024, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 13,1% et le ratio de fonds propres total est de 15,0%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 2 058 millions d'euros à fin

juin 2024, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -135 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 1 256 millions d'euros au 30 juin 2024.

Exigence de fonds propres et actifs pondérés du groupe

(en millions d'euros)	RWA					Exigences de fonds propres					RWA					Exigences de fonds propres														
	30/06/2024										31/12/2023										30/06/2023									
	Total	dont France	dont Luxembourg	dont Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Luxembourg	dont Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Luxembourg	dont Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Luxembourg	dont Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Total										
Risque de crédit	14 492	12 659	1 057	776	1 159	14 395	12 625	1 091	679	1 152	13 878	11 939	1 168	771	1 110															
Méthode standard	3 305	1 472	1 057	776	264	4 151	2 381	1 091	679	332	3 581	1 642	1 168	771	286															
Souverains, banques centrales et administrations	15	15	0	-	1	18	18	0	0	1	18	18	0	0	1															
Établissements	175	159	12	4	14	197	169	3	25	16	157	149	7	1	13															
Entreprises	1 296	617	378	301	104	1 617	975	390	252	129	1 526	670	503	353	122															
Clientèle de détail	1 244	264	545	436	100	1 725	846	503	376	138	1 357	458	535	364	108															
Autres actifs	575	417	122	36	46	594	373	195	26	48	523	347	123	42																
Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)	5 848	5 848	-	-	468	5 832	5 832	0	0	467	6 021	6 021	-	-	482															
Entreprises	5 848	5 848	-	-	468	5 832	5 832	0	0	467	6 021	6 021	-	-	482															
Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)	5 338	5 338	-	-	427	4 412	4 412	0	0	353	4 276	4 276	-	-	342															
Clientèle de détail	5 338	5 338	-	-	427	4 412	4 412	0	0	353	4 276	4 276	-	-	342															
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	62	62	-	-	5	74	74	0	0	6	90	90	-	-	7															
Risque opérationnel (méthode standard)	1 142	1 038	59	45	91	1 142	1 038	59	45	91	1 088	973	65	50	87															
Risque de marché	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-															
TOTAUX	15 695	13 758	1 116	821	1 256	15 611	13 737	1 150	724	1 249	15 056	13 002	1 233	821	1 204															
Fonds propres prudentiels catégorie 1	2 058					1 891					1 887																			
Ratio de solvabilité catégorie 1	13,1%					12,1%					12,5%																			
Fonds propres prudentiels totaux	2 358					2 191					2 097																			
Ratio de solvabilité total	15,0%					14,0%					13,9%																			

Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe Banque Stellantis France représentent 87% des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2024 et s'établissent à 2 058 millions d'euros.

Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de ce type.

1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le règlement (UE) 575/2013 (CRR) et la directive 2013/36/EU (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Stellantis Financial Services Europe a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille *Corporate*. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe Banque Stellantis France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Stellantis Financial Services Europe, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe Banque Stellantis France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle le groupe Banque Stellantis France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Stellantis Financial

Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 300 millions d'euros au 30 juin 2024 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

Conformément à l'article 64 du CRR, un amortissement est calculé sur la valeur comptable de ces instruments de fonds propres de catégorie 2 à partir des cinq dernières années avant leur échéance contractuelle.

Engagements éligibles (« MREL »)

Le groupe Banque Stellantis France est consolidé au sein de l'entité de résolution Banco Santander et suit le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) sur base consolidée après accord du régulateur obtenu fin 2022. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de dette éligible au MREL au 30 juin 2024.

Services Europe pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Cette inspection a été suivie d'une seconde inspection en 2023 concluant en 2024 sur le maintien de l'autorisation d'utilisation des méthodes de notations internes. Depuis 2019, suite à la mise en place d'une première opération synthétique de transfert de risque, suivie de deux autres opérations en 2022 et 2024, les titres senior retenus par CREDIPAR font l'objet d'une évaluation selon la méthode SEC IRB.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle *Corporate*) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe Banque Stellantis France. À compter de mai 2023, le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France s'est étendu à la Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, pour lesquels seule l'approche standard est utilisée.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

Tableau EU OV1 – Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (RWA)

Ce tableau donne un aperçu du total des RWA figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque selon l'article 438, point d), du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

(en millions d'euros)		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024
1	Risque de crédit (hors CCR)	14 468	14 374	1 157
2	dont approche standard	3 281	4 130	262
3	dont approche NI simple (F-IRB)	5 848	5 832	468
4	dont approche par référencement	-	-	-
EU-4a	dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	dont approche NI avancée (A-IRB)	5 338	4 412	427
6	Risque de crédit de contrepartie – CCR	24	21	2
7	dont approche standard	20	13	2
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU-8a	dont expositions sur une CCP	0	0	0
EU-8b	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	-	-	-
9	dont autres CCR	4	8	0
10	Sans objet	-	-	-
11	Sans objet	-	-	-
12	Sans objet	-	-	-
13	Sans objet	-	-	-
14	Sans objet	-	-	-
15	Risque de règlement	-	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	62	74	5
17	dont approche SEC-IRBA	62	74	5
18	dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	dont approche SEC-SA	-	-	-
EU-19a	dont 1 250%/déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	-	-	-
21	dont approche standard	-	-	-
22	dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
EU-22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	1 142	1 142	91
EU-23a	dont approche élémentaire	-	-	-
EU-23b	dont approche standard	1 142	1 142	91
EU-23c	dont approche par mesure avancée	-	-	-
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)*	4	4	0
25	Sans objet	-	-	-
26	Sans objet	-	-	-
27	Sans objet	-	-	-
28	Sans objet	-	-	-
29	TOTAL	15 695	15 611	1 256

* Les données fournies sur cette ligne le sont exclusivement à titre d'information, puisque le montant indiqué ici est également inclus à la ligne 1, où les établissements sont invités à fournir des informations sur le risque de crédit (JOUE du 21 avril 2021).

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 15 695 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 15 611 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'augmentation des RWA sur le territoire français, soit 13 758 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 13 737 millions d'euros au 31 décembre 2023, reflète le succès du dispositif de leasing électrique lancé en France du 1^{er} janvier au 15 février 2024.

1.4.2 Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres *Tier 1* (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur). Il s'applique au périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France.

Le ratio de levier au 30 juin 2024 ressort à 8,8% (versus 7,9% au 31 décembre 2023).

En comparaison au 31 décembre 2023, les fonds propres (au numérateur) augmentent de 166 millions d'euros.

Les fonds propres *Tier 1* augmentent globalement de 166 millions d'euros se répartissant suivant :

- une hausse de 159 millions d'euros des capitaux propres ;
- une hausse de 1 million d'euros des autres immobilisations incorporelles ;
- une hausse de 1 million d'euros liée à la déduction des positions de titrisation soumises à une pondération de risque de 1250% ;
- une hausse de 5 millions d'euros de la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne).

Les fonds propres *Tier 2* restent stables en comparaison au 31 décembre 2023 (300 millions d'euros).

En comparaison au 31 décembre 2023, l'exposition de levier (au dénominateur) présente une baisse globale de 620 millions d'euros avec :

- une hausse de 10 millions d'euros sur les expositions relatives aux dérivés et aux opérations de financement sur titres (OFT) et montant brut des garanties sur dérivés fournies, suite à la mise en application du calcul SA-CCR conformément à CCR II, sur les instruments financiers à terme qui sont passés de 6 450 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 4 193 millions d'euros au 30 juin 2024 ;
- la mise en place d'une pension de titres en décembre 2023 qui a généré une exposition de 2 millions d'euros au titre de majoration OFT pour risque de crédit de la contrepartie ;
- une hausse de 7 millions d'euros des ajustements réglementaires ;
- une hausse de 127 millions d'euros sur les expositions de hors-bilan conformes à l'article 429 septies du CRR ;
- une baisse de 766 millions d'euros pour les expositions bilancielle excluant les dérivés et financement sur titres.

Ce ratio est inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité d'Audit et Risques et au Conseil d'Administration. Même si ce ratio est supérieur aux exigences réglementaires, la limite interne vise un niveau supérieur à 6%.

Tableau EU LR1 – LRSum – Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Ce tableau rapproche les actifs totaux figurant dans les états financiers publiés de la mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)

	Montant applicable
1	22 427
Total de l'actif selon les états financiers publiés	
2	-
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	
3	-
(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	-
(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	-
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	-
Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	-
Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	49
Ajustement pour instruments financiers dérivés	
9	(1)
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	948
Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	
11	0
(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	
EU-11a	-
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-11b	-
(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	
12	(158)
Autres ajustements	
13	23 265
MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	

Tableau EU LR2 – LRCom – Ratio de levier – déclaration commune

Ce tableau fournit une ventilation détaillée des composantes du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier effectif, les exigences minimales et les coussins, selon l'article 451, paragraphe 1, points a) et b), et l'article 451, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier », tout en prenant en considération, le cas échéant, l'article 451, paragraphe 1, point c), et l'article 451, paragraphe 2, dudit règlement.

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2024	31/12/2023
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	22 419	23 184
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	7	6
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(175)	(182)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	22 251	23 008
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	9	14
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	40	27
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	49	41
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	17	15
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	(17)	(15)
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	17	15
EU-16a	Dérogation pour OFT : exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	17	15
Autres expositions de hors-bilan			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	2 102	1 637
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 154)	(816)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)	-	-
22	Expositions de hors-bilan	948	821
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2024	31/12/2023
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	-	-
Fonds propres			
23	Fonds propres de catégorie 1	2 058	1 891
24	Mesure de l'exposition totale	23 265	23 885
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	8,8%	7,9%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	8,8%	7,9%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	8,8%	7,9%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,0%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%
EU-26b	<i>dont : à constituer avec des fonds propres CET1</i>	0,0%	0,0%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,0%	3,0%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	23 265	23 885
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	23 265	23 885
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,8%	7,9%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	8,8%	7,9%

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Tableau EU LR3 – LRSpl – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

Ce tableau fournit une ventilation de la mesure de l'exposition totale au bilan aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	22 419
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	22 419
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	-
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	1 146
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	68
EU-7	<i>Établissements</i>	255
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	-
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	11 689
EU-10	<i>Entreprises</i>	7 470
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	117
EU-12	<i>Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)</i>	1 674

1.4.3 Risque de crédit

1.4.3.1 Exposition au risque de crédit

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors-bilan sur le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France, incluant les filiales belge et néerlandaise à compter de mai 2023.

Le groupe Banque Stellantis France utilise trois niveaux de classification de créances (stages) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans le paragraphe 1.3.2 « Dépréciations sur créances douteuses ».

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe Banque Stellantis France reproduit la classification bâloise : les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes de

véhicules d'entreprises et d'administrations) et le Wholesale (financement des réseaux de concessionnaires STELLANTIS) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois Corporate – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement Retail (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois Retail.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre Retail et Corporate ; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

Montant net total des expositions

Le tableau ci-après présente le montant total des expositions nettes au 30 juin 2024 par catégorie d'exposition.

(en millions d'euros)	Valeur nette des expositions au 30/06/2024			
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas
Administrations centrales ou banques centrales				
Établissements				
Entreprises	6 915	6 915	-	-
<i>dont : Financements spécialisés</i>				
<i>dont : PME</i>	789	789	-	-
Clientèle de détail	10 577	10 577	-	-
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>				
PME				
Non-PME				
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>				
Autre – clientèle de détail	10 577	10 577	-	-
PME	2 471	2 471	-	-
Non-PME	8 106	8 106	-	-
Actions				
Total approche IRB	17 492	17 492	-	-
Administrations centrales ou banques centrales	1 146	1 141	3	2
Administrations régionales ou locales	68	67	1	-
Entités du secteur public				
Banques multilatérales de développement				
Organisations internationales				
Établissements	311	281	19	11
Entreprises	2 184	1 568	323	292
<i>dont : PME</i>	319	164	98	57
Clientèle de détail	1 805	401	771	633
<i>dont : PME</i>	726	242	260	224
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier				
<i>dont : PME</i>				
Expositions en défaut	28	9	15	4
Éléments présentant un risque particulièrement élevé				
Obligations garanties				
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	493	471	17	5
Titres d'organismes de placement collectif				
Expositions sur actions				
Autres expositions	730	412	225	93
Total approche standard	6 766	4 349	1 376	1 041
TOTAL	24 259	21 842	1 376	1 041

Les expositions en provenance de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas sont exclusivement traitées en approche standard. Au 30 juin 2024, elles représentent respectivement 1 376 millions d'euros (5,7%) et 1 041 millions

d'euros (4,3%) sur un total de 24 259 millions d'euros pour le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France. Les 21 842 millions d'euros (90,0%) restants proviennent des entités françaises.

1.4.3.2 Diversification du risque de crédit/risque de concentration

Au 30 juin 2024, les encours du groupe Banque Stellantis France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 362 millions d'euros, soit 17,6% des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

À cette même date, les dix principaux encours du groupe Banque Stellantis France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 2 500 millions d'euros.

Ces dix principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 151 millions d'euros ;
- assureurs : 804 millions d'euros ;

- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 045 millions d'euros ;
- *Corporates* (hors réseau de distribution) : 500 millions d'euros (secteur du transport et des travaux de construction).

Au 30 juin 2024, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels de catégorie 1. Cela est en partie rendu possible par la mise en place de deux polices d'assurance-crédit auprès de cinq assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et des pièces de rechange financés par le groupe Banque Stellantis France.

1.4.3.3 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le groupe Banque Stellantis France veille à réduire son risque de crédit à chaque fois que possible. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, le groupe cherche à disposer de garanties pour limiter sa perte en cas de défaut de la contrepartie.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un référentiel de types de garanties, des procédures et des règles de sélection des garants qu'il accepte de prendre.

Deux typologies de garantie sont mises en œuvre au sein du groupe Banque Stellantis France :

- celles contribuant uniquement à l'atténuation du risque ;
- celles apportant également une réduction de RWA associée.

Garanties destinées à la seule atténuation du risque de crédit

Ces garanties peuvent prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle concédée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment, etc.

Ces garanties peuvent aussi permettre de conforter un dossier et de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client et ne sont pas utilisées pour réduire les RWA des crédits sous-jacents.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables. En revanche, ces garanties ne font pas l'objet d'un exercice par le groupe Banque Stellantis France.

Garanties destinées à l'atténuation de crédit et à la réduction des RWA associés

Dans le cadre de l'application de l'article 453 point b) de la *Capital Requirement Regulation* (CRR) et depuis 2019, le groupe Banque Stellantis France a mis en place des polices d'assurance-crédit diversifiées auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe Banque Stellantis France. Ces polices d'assurance permettent au groupe Banque Stellantis France de réduire son exposition au risque de concentration dans le cadre des grands risques pour les clients concernés tout en réduisant les RWA associés en leur substituant ceux des assureurs-crédit pour le montant de couverture nette obtenue et en fonction de leur notation de crédit attribuée par des OEEC (principe de substitution en vigueur depuis juin 2021 avec l'application de CRR II) :

- en France :
 - la première police multi-assureurs couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de

démonstration et d'occasion de distributeurs des réseaux des marques de STELLANTIS,

- > signée avec un assureur noté A1/AA- respectivement par Moody's et Fitch pour un montant total brut de 210 millions d'euros et 187 millions d'euros net au 30 juin 2024, avec un gain associé de RWA de 63 millions d'euros,
- > signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 95 millions d'euros et 85 millions d'euros net au 30 juin 2024, avec un gain associé de RWA de 49 millions d'euros,
- > signée avec un autre assureur noté A+ par Standard & Poor's pour un montant total brut de 357 millions d'euros et 315 millions d'euros net au 30 juin 2024, avec un gain associé de RWA de 111 millions d'euros,
- > signée avec un autre assureur noté A par Standard & Poor's pour un montant total brut de 44 millions

d'euros et 39 millions d'euros net au 30 juin 2024, avec un gain associé de RWA de 10 millions d'euros,

- > signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 133 millions d'euros et 118 millions d'euros net au 30 juin 2024, avec un gain associé de RWA de 78 millions d'euros,
- la seconde police couvre le risque relatif au financement des stocks de pièces de rechange de 26 distributeurs financés par le groupe Banque Stellantis France, signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 242 millions d'euros et 218 millions d'euros net au 30 juin 2024, avec un gain associé de RWA de 140 millions d'euros ;
- la Belgique et le Luxembourg bénéficient également de 8 millions d'euros de garanties, non activées au 30 juin 2024.

Par ailleurs, afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe Banque Stellantis France a réalisé des transactions synthétiques SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours des exercices 2019 et 2022. Ces opérations ont permis de transférer une partie du risque sur le portefeuille à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts de vente à crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de RW relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à ces transactions, le RWA a été réduit de 202 millions d'euros au 30 juin 2024.

Ces garanties ayant pour objectif l'atténuation du risque de crédit du groupe Banque Stellantis France ont fait l'objet d'un avis juridique quant à leur validité et à leur caractère exécutoire.

Tableau EU CR3 – Vue d'ensemble des techniques d'ARC (CRM) : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC (CRM)

Ce tableau fournit des informations quant au degré d'utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM) selon l'article 453, point f), du CRR, « Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit ».

(en millions d'euros)	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie			
			dont garantie par des sûretés	dont garantie par des garanties financières	dont garantie par des dérivés de crédit
Prêts et avances	20 613	12 067	10 928	1 139	-
Titres de créance	1	-	-	-	-
TOTAL	20 614	12 067	10 928	1 139	-
<i>dont : expositions non performantes</i>	261	93	93	-	-
<i>dont : en défaut</i>	261	-	-	-	-

1.4.3.4 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie calculé est non significatif pour le groupe Banque Stellantis France avec 24 millions d'euros sur un total de RWA de 15 695 millions d'euros au 30 juin 2024 :

- 24 millions d'euros en approche SA-CCR (cf. tableau EU CCR1), dont 3 millions sur l'opération de pension de titres de décembre 2023 ;
- et 0 million d'euros sur les contreparties centrales éligibles.

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Tableau EU CCR1 – Analyse des expositions au RCC par approche

Ce tableau donne une vision complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés pour chaque méthode, selon l'article 439, points f), g), et k), du CRR, « Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie ». Ce tableau exclut les expositions sur une contrepartie centrale (troisième partie, titre II, chapitre 6, section 9, du CRR) telles que définies aux fins du tableau EU CCR8.

(en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	EU - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	6,5	23		1,4	73	41	41	21
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)								
2a	dont : ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres								
2b	dont : ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé								
2c	dont issues d'ensembles de compensation multiproduits								
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					99	17	17	3
5	VaR pour les OFT								
6	TOTAL					172	58	58	24

1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité

Le groupe Banque Stellantis France a un dispositif renforcé de gestion du risque de liquidité en ligne avec les préconisations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

L'ILAAP 2023 (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) a été approuvé par le Conseil d'Administration au premier semestre 2024.

1.4.4.1 Gap de liquidité

Il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée.

Maturité moyenne des éléments de bilan

(en mois)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actifs	13,5	12,5
Passifs	21,4	18,5

1.4.4.2 Réserve de liquidité

Elle comprend le cash déposé auprès de la Banque de France et les actifs disponibles (non utilisés en garantie ou collatéral) pour être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie en situation de stress.

Réserve de liquidité

(en millions d'euros)	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires et intérêts)	950	1 785
Titres HQLA disponibles (après décote)	0	0
Autres actifs éligible BCE disponibles (après décote)	1 314	942
TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ	2 264	2 727

1.4.4.3 Ratios bâlois de liquidité

Les indicateurs réglementaires

Les ratios *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) dans le cadre des exigences du règlement européen CRR (*Capital Requirements Regulation*) sont obligatoires et supervisés par les régulateurs.

Le niveau moyen du ratio LCR s'établit à 379% sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2024.

Le ratio « ratio de financement stable net » (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) s'établit à 107% au 30 juin 2024.

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Tableau EU LIQ1 – Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les douze mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	09/2023	12/2023	03/2024	06/2024	09/2023	12/2023	03/2024	06/2024
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					1 035	1 233	1 594	1 798
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	3 159	3 307	3 698	4 271	348	358	389	441
<i>Dépôts stables</i>								
<i>Dépôts moins stables</i>	3 159	3 307	3 698	4 271	348	358	389	441
Financement de gros non garanti	630	664	682	748	485	511	523	582
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	188	198	205	216	47	50	51	54
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	269	264	287	269	264	259	283	265
<i>Créances non garanties</i>	173	202	189	264	173	202	189	264
Financement de gros garanti					0	0	0	7
Exigences supplémentaires	943	949	1 123	1 200	224	243	282	316
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	137	152	193	230	137	152	193	230
<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	24	31	25	20	24	31	25	20
<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	783	766	905	950	64	60	64	66
Autres obligations de financement contractuel	393	422	487	507	347	373	434	451
Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					1 404	1 484	1 629	1 797
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	2 137	2 263	2 385	2 475	996	1 051	1 114	1 164
Autres entrées de trésorerie	380	439	495	560	275	318	365	422
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 517	2 702	2 517	3 035	1 271	1 369	1 479	1 586
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	2 517	2 702	2 517	3 035	1 271	1 369	1 479	1 586
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					1 035	1 233	1 594	1 798
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					362	382	418	486
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					286%	326%	376%	379%

Tableau EU LIQ2 – Ratio de financement stable net

Ce tableau fournit les informations quantitatives nécessaires au calcul du ratio de financement stable net (NSFR), selon l'article 451 bis, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

(en millions d'euros)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	2 401	-	-	300	2 701
2	Fonds propres	2 401	-	-	300	2 701
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		5 162	418	101	5 124
5	Dépôts stables		-	-	-	-
6	Dépôts moins stables		5 162	418	101	5 124
7	Financement de gros		3 427	2 314	6 491	7 790
8	Dépôts opérationnels		249	0	0	125
9	Autres financements de gros		3 178	2 314	6 491	7 666
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements		1 161	137	505	574
12	Engagements dérivés affectant le NSFR					
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		1 161	137	505	574
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					16 189
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					-
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		-	-	-	-
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		251	-	-	126
17	Prêts et titres performants		7 611	2 808	9 837	14 438
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0%		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		445	9	23	72
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		7 166	2 799	9 814	14 366
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		24	12	41	45
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		-	-	-	-
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		-	-	-	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	-	-
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

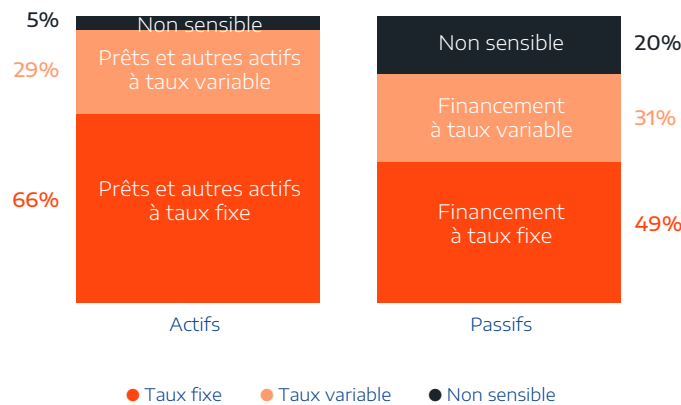
(en millions d'euros)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle			Valeur pondérée	
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an		≥ 1 an
26	Autres actifs		622	2	293	592
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		8			-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		19			1
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		595	2	293	591
32	Éléments de hors-bilan		837	-	-	42
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					15 198
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					107%

1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et autres transactions de bilan).

Les financements accordés aux clients le sont principalement sous forme de prêts ou d'offre de location à taux fixe avec une durée maximale de 72 mois tandis que les financements des réseaux de distribution ne dépassent pas 12 mois et sont

donc renouvelés/réajustés en prix durant l'année. Le groupe Banque Stellantis France se refinance avec des instruments financiers à taux fixe (obligations, prêts intra-groupe, dépôts à terme et à vue, NEU CP à taux fixe, titrisations à taux fixe) et avec des sources de financement à taux variables/révisables (titrisations à taux variable, NEU MTN, NEU CP à taux variable, lignes bancaires, TLTRO-III, pension livrée, dette subordonnée, prêts intra-groupe).



L'objectif du groupe Banque Stellantis France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéficiaires et sa valeur économique et de renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts accordés à la clientèle, une souplesse encadrée est admise dans la couverture du risque de taux.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et

à encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres du groupe Banque Stellantis France. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- **le gap de taux d'intérêt** : il s'agit d'un gap de *repricing* dans lequel les actifs et les passifs sont placés à leur date de révision pour ceux à taux variable et à leur date d'échéance pour ceux à taux fixe. Le gap correspond à la différence entre les actifs productifs d'intérêts et les passifs portant intérêts sur des périodes données en incluant le hors-bilan ;

- **la sensibilité de la marge d'intérêt nette** (*Net Interest Margin*) : mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêt de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12, 24 ou 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux d'intérêt ;
- **la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres** (*Market Value of Equity*) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide des analyses des gaps de taux d'intérêt.

1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- l'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarios parallèles et non parallèles de variation de taux d'intérêt, par exemple :
 - scénarios parallèles à +/-100 bps ; +/-75 bps ; +/-50 bps et +/-25 bps (même si les limites de risque de taux s'appliquent uniquement sur +/-100 bps),
 - scénarios non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité à la variation de la NIM sur 12 mois ou celle de la MVE en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe Banque Stellantis France.

L'ensemble des indicateurs de risque de taux est resté conforme, sur l'exercice du premier semestre 2024, aux limites fixées par le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France.

Le tableau ci-après présente, au 30 juin 2024, le gap de taux d'intérêt et, juste après, la sensibilité des différents indicateurs au pire scénario de risque (scénario parallèle) ainsi que l'exercice SOT.

Gap de taux d'intérêt au 30 juin 2024

(en millions d'euros)	Total	≤ 1 mois	≤ 3 mois	≤ 1 an	≤ 2 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Non sensible
Actif	22 427	4 764	3 999	3 836	3 705	4 450	625	1 047
Passif	22 427	8 351	1 996	2 377	2 616	1 733	956	4 397
Hors-bilan	0	(813)	1 086	(340)	(538)	548	56	0
IMPASSE DE TAUX NET	0	(4 400)	3 089	1 119	551	3 265	(274)	(3 350)

- à fin juin 2024, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -23 millions d'euros ;
- à fin juin 2024, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -83 millions d'euros.

Tableau EU IRRBB – Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (SOT pour MVE/NIM)

(en millions d'euros)	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Variation de la valeur de marché des fonds propres (MVE)		Variation de la marge nette d'intérêt (NIM)	
Scénarios prudentiels de chocs	Période actuelle	Période précédente	Période actuelle	Période précédente
Déplacement parallèle vers le haut	(165)	(82)	(52)	(5)
Déplacement parallèle vers le bas	170	84	48	(5)
Pentification de la courbe	71	33	15	(19)
Aplatissement de la courbe	(99)	(48)	(17)	22
Hausse des taux courts	(141)	(68)	(18)	33
Baisse des taux courts	149	73	14	(40)

- exercice de stress test sur la sensibilité aux taux d'intérêt : il évalue l'impact de chocs parallèles et non parallèles de taux selon l'exigence réglementaire. Le groupe Banque Stellantis France calcule ainsi trimestriellement les scénarios SOT conformément à la directive EBA/GL/2018/02 de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) en appliquant le *floor* dynamique à la courbe de référence. Les risques liés aux évolutions potentielles des taux d'intérêt affectant la MVE et NIM du portefeuille bancaire du groupe Banque Stellantis France, en accord avec les articles 84 et 98 (5) CRD, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France

1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France

Dénomination sociale : Banque Stellantis France

Nationalité : française

Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France - Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : Banque Stellantis France est immatriculée au R.C.S. de Versailles.

> **N° Siren :** 652 034 638

> **N° Siret :** 652 034 638 00047

> **Code APE/NAF :** 6419Z

> **LEI :** 969500JK10192KI3E882

Date de constitution et durée : Banque Stellantis France (dénommée SOFIB à l'origine, puis PSA Banque France jusqu'au 2 avril 2023) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la Société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen – la Banque Centrale Européenne – depuis 2015 et du régulateur français – l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – pour les questions relevant de sa compétence.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement (PSI), Banque Stellantis France est soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué au 30 juin 2024 de Banque Stellantis France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles de l'article L. 225-96 du Code de Commerce.

1.5.2 Actionnariat – structure du capital social

Actionnariat

Au 30 juin 2024, le capital social de l'entité Banque Stellantis France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Stellantis Financial Services Europe qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ;
- Santander Consumer Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Stellantis Financial Services Europe est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021) et Santander Consumer Finance est une filiale détenue directement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés STELLANTIS et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, de même qu'aux États-Unis.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de Banque Stellantis France depuis le 2 février 2015.

Cotation des titres

Les titres représentatifs du capital de Banque Stellantis France ne sont pas cotés en Bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de trois ans. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 alinéa 1^{er} du Code de commerce, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration qui lui-même se voit proposer les candidatures par le Comité des Nominations. Aussi, trois membres du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France sont choisis par chacun des deux actionnaires. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration procède, entre deux Assemblées Générales, à des nominations à titre provisoire (« cooptations ») qui sont ensuite soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce. La durée du mandat de l'administrateur coopté est identique à celle du mandat de son prédécesseur. Aussi, un administrateur issu d'un actionnaire sera remplacé par un administrateur issu de ce même actionnaire, afin de préserver l'équilibre dans la représentation des actionnaires dans le cadre de la Coopération.

Par ailleurs, une rotation intervient tous les trois ans, pour quatre fonctions :

- en premier lieu la rotation de la Présidence et de la vice-Présidence du Conseil d'Administration, chacune assurée par un administrateur non exécutif et qui donne lieu à la nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de Banque Stellantis France qui sont Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance ;
- il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :
 - une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe, M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe, à savoir M. Laurent AUBINEAU,
 - une seconde rotation a pris effet au 1^{er} septembre 2020. La fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration s'est trouvée dès lors occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. David TURIEL LOPEZ, auquel a succédé M. Rafael MORAL SALARICH en date du 11 décembre 2020. La fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration, nouvellement créée, a été assurée par M. Rémy BAYLE à compter du 31 mars 2023 puis par M. Alexandre SOREL à compter du 22 mars 2024. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC. Les mandats du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été prorogés par anticipation en 2023 jusqu'au 1^{er} juillet 2024, afin de privilégier la continuité dans le contexte de réorganisation des activités de financement,
 - une troisième rotation a pris effet au 1^{er} juillet 2024, qui a consisté en l'inversion des positions jusqu'alors occupées. Ainsi, depuis cette date, la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration est occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Alexandre SOREL. La fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Rafael MORAL SALARICH. La fonction de Directeur Général est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC, et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Laurent AUBINEAU. Ces mandats expirent au 1^{er} juillet 2027.

Les mandats d'administrateur, de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence.

Le Président, assisté de son Conseil d'Administration et ses comités réglementaires (Comité des Nominations, Comité des Rémunérations et Comité d'Audit et Risques), exerce la surveillance de l'activité de Banque Stellantis France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité Exécutif et les comités opérationnels.

Conformément à la Politique de Gouvernance du groupe Banque Stellantis France, le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre. Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, comprenant l'ordre du jour, sont adressées dans un délai de dix jours calendaires sur première convocation, trois jours calendaires sur deuxième convocation et un jour ouvré en cas d'urgence. La préparation des réunions du Conseil est initiée par le biais d'un dialogue entre le Secrétariat Général et la Présidence du Conseil, puis fait l'objet d'échanges entre le Secrétariat Général et les différents membres du Comité Exécutif, à l'issue desquels est dressé un document de présentation. Le délai minimal d'envoi des présentations et autres documents venant en support de l'ordre du jour est de deux jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'Administration (hors cas d'urgence). Les réunions sont soumises à un quorum de deux administrateurs (l'un issu de l'actionnaire Santander Consumer Finance, l'autre issu de l'actionnaire Stellantis Financial Services Europe). Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés, étant précisé qu'un administrateur peut se faire représenter par un autre, dans la limite d'un pouvoir de représentation par administrateur. Un procès-verbal est dressé à l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration puis signé et retranscrit dans un registre. L'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration est assurée, en particulier grâce au fait que les séances peuvent se tenir tant en présentiel qu'en visioconférence.

Quatre Conseils d'Administration se sont tenus depuis le début de l'année 2024.

À ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe Banque Stellantis France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée depuis le début de l'année 2024, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés, à la date du présent rapport, par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société Banque Stellantis France.

1.5.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.5.4.1 Conseil d'Administration

Liste des mandats exercés ou expirés au premier semestre 2024 par les administrateurs de Banque Stellantis France et les Représentants Permanents d'administrateurs

RAFAEL MORAL SALARICH		Comités
 <p>Né le 18 octobre 1981</p>	<p>Président du Conseil d'Administration Administrateur Début de mandat : 11 décembre 2020 Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2026 Échéance du mandat : 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024 Directeur du développement commercial (exécutif) > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Stellantis Financial Services Italia S.p.A. (Italie) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) > TimFIN S.p.A. (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Bank AG (Allemagne)</p>	
LAURENT AUBINEAU		Comité
 <p>Né le 29 décembre 1962</p>	<p>Directeur Général Administrateur Début de mandat : 1^{er} septembre 2020 Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2024 Échéance du mandat : 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Exécutif
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024 Directeur Général et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)</p>	
JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 <p>Né le 16 mai 1968</p>	<p>Directeur Général Délégué Administrateur Début de mandat : 1^{er} septembre 2020 Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2024 Échéance du mandat : 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Exécutif
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024 Directeur Général Délégué et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)</p>	


1 Rapport semestriel d'activité


Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France

RÉMY BAYLE		Comités
	<p>Vice-Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 31 mars 2023 Échéance du mandat : 22 mars 2024</p> <p>Administrateur Début de mandat : 23 avril 2015 Échéance du mandat : 22 mars 2024</p>	<ul style="list-style-type: none">> Audit et risques> Nominations> Rémunérations
Né le 26 décembre 1961	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024</p> <p>Directeur Général et administrateur > Stellantis Financial Services Europe (France) - <i>jusqu'au 30 mars 2024 / 1^{er} mars 2024</i></p> <p>Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Stellantis Bank (France) - <i>jusqu'au 27 mars 2024</i></p> <p>Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) - <i>jusqu'au 22 mars 2024</i></p> <p>Vice-Président et membre du Conseil > Association Française des Sociétés Financières (France)</p> <p>Administrateur > Leasys (France) - <i>jusqu'au 30 mars 2024</i></p>	
ALEXANDRE SOREL		Comités
	<p>Vice-Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 22 mars 2024 Échéance du mandat : 2026</p> <p>Administrateur Début de mandat : 22 mars 2024 Échéance du mandat : 2026</p>	<ul style="list-style-type: none">> Audit et risques> Nominations> Rémunérations
Né le 20 janvier 1971	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024</p> <p>Directeur Général et administrateur > Stellantis Financial Services Europe (France) - <i>depuis le 30 mars 2024 / 1^{er} mars 2024</i> > Stellantis Bank (France) - <i>jusqu'au 30 mars 2024</i></p> <p>Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Stellantis Bank (France) - <i>depuis le 27 mars 2024</i></p> <p>Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) - <i>depuis le 22 mars 2024</i></p> <p>Administrateur > Leasys (France) - <i>depuis le 18 avril 2024</i></p>	
ABDOU SOW		Comités
	<p>Administrateur Début de mandat : 14 novembre 2023 Échéance du mandat : 2026</p>	<ul style="list-style-type: none">> Audit et risques> Nominations> Rémunérations
Né le 24 janvier 1977	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024</p> <p>Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)</p>	

HÉLÈNE BOUTELEAU		Comités
 Née le 22 juillet 1975	Administratrice Début de mandat : 27 juillet 2021 Échéance du mandat : 2026	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2024 Directrice Générale Déléguée > Stellantis Financial Services Europe (France) Vice-Présidente du Conseil d'Administration et administratrice > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Administratrice > Stellantis Bank (France) > Stellantis Financial Services España EFC, SA (Espagne) > Stellantis Financial Services Italia S.p.A (Italie) > Stellantis España (Espagne) Manager exécutif (Gerente) > PSA Services Portugal (Portugal)	



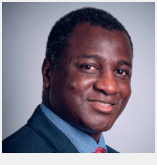

Liste des mandats exercés depuis le 1^{er} juillet 2024 par les administrateurs de Banque Stellantis France et les Représentants Permanents d'administrateurs

ALEXANDRE SOREL		Comités
 Né le 20 janvier 1971	Président du Conseil d'Administration Administrateur Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2027	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Début de mandat : 22 mars 2024 Échéance du mandat : 2026 Autres mandats exercés Directeur Général et administrateur > Stellantis Financial Services Europe (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Stellantis Bank (France) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) Administrateur > Leasys (France)	

JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 Né le 16 mai 1968	Directeur Général Administrateur Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2027	> Exécutif
	Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2026 Autres mandats exercés Directeur Général et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) - depuis le 1 ^{er} juillet 2024 Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)	

1 Rapport semestriel d'activité

Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France

LAURENT AUBINEAU		Comité
	Directeur Général Délégué Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2027	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2026
Né le 29 décembre 1962	Autres mandats exercés Directeur Général Délégué et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) - depuis le 1 ^{er} juillet 2024	> Exécutif
RAFAEL MORAL-SALARICH		Comités
	Vice-Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 1 ^{er} juillet 2024 Échéance du mandat : 2027	Administrateur Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2026
Né le 18 octobre 1981	Autres mandats exercés Directeur du développement commercial (exécutif) > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Stellantis Financial Services Italia S.p.A. (Italie) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) > TimFIN S.p.A. (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Bank AG (Allemagne)	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
ABDOU SOW		Comités
	Administrateur Début de mandat : 14 novembre 2023 Échéance du mandat : 2026	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
Né le 24 janvier 1977	Autres mandats exercés Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)	
HÉLÈNE BOUTELEAU		Comités
	Administratrice Début de mandat : 27 juillet 2021 Échéance du mandat : 2026	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
Née le 22 juillet 1975	Autres mandats exercés Directrice Générale Déléguée > Stellantis Financial Services Europe (France) Présidente du Conseil d'Administration et administratrice > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) - depuis le 1 ^{er} juillet 2024 Administratrice > Stellantis Bank (France) > Stellantis Financial Services España EFC, SA (Espagne) > Stellantis Financial Services Italia S.p.A (Italie) > Stellantis España (Espagne) Manager exécutif (Gerente) > PSA Services Portugal (Portugal)	

1.5.4.2 Comités réglementaires et exécutif du groupe Banque Stellantis France

A. Le Comité d'Audit et Risques

Au 30 juin 2024, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Abdou SOW	Administrateur de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Abdou SOW	Administrateur de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

B. Le Comité des Nominations

Au 30 juin 2024, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Abdou SOW, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Abdou SOW, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

C. Le Comité des Rémunérations

Au 30 juin 2024, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Abdou SOW, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

1 Rapport semestriel d'activité

Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
Abdou SOW, Président	Administrateur de Banque Stellantis France
Alexandre SOREL	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
Hélène BOUTELEAU	Administratrice de Banque Stellantis France

D. Le Comité Exécutif

Au 30 juin 2024, le Comité Exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Laurent AUBINEAU	Directeur Général
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général Délégué
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Grégory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Romain DESCAMPS	Directeur de la transformation
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Patrice GOBERT	Directeur conformité et éthique des affaires
Alban HOUSSAY	Directeur marketing et assurances
Catherine NOGUIER	Secrétaire Générale et Directrice du contrôle permanent
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Patrick POULETTY	Directeur des opérations
Stéphane RIEHL	Directeur financier
Amine SAIFEDDINE	Directeur du commerce
Corinne YONNET	Responsable organisation informatique

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le Comité Exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général
Laurent AUBINEAU	Directeur Général Délégué
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Grégory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Romain DESCAMPS	Directeur de la transformation
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Patrice GOBERT	Directeur conformité et éthique des affaires
Alban HOUSSAY	Directeur marketing et assurances
Catherine NOGUIER	Secrétaire Générale et Directrice du contrôle permanent
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Patrick POULETTY	Directeur des opérations
Stéphane RIEHL	Directeur financier
Amine SAIFEDDINE	Directeur du commerce
Corinne YONNET	Responsable organisation informatique

1.5.5 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,

92200 Neuilly-sur-Seine,

société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2028.

Représentée au 30 juin 2024 par M. Gaël COLABELLA.

Forvis Mazars

61, rue Henri Régnault,

92400 Courbevoie,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 30 juin 2024 par Mme Alexandra KRITCHMAR.

2

Comptes semestriels 2024 consolidés résumés

2.1	Bilan consolidé	60	2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
2.2	Compte de résultat consolidé	61	2.6	Notes aux états financiers consolidés	65
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	62	2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	94
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	63			

2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Actif			
Caisse, banques centrales	3	1 022	1 838
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	13	25
Instruments dérivés de couverture	5	1	5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6	726	801
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7	19 792	19 762
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17	11
Actifs d'impôts courants	26.1	9	21
Actifs d'impôts différés	26.1	4	4
Comptes de régularisation et actifs divers	8	639	567
Immobilisations corporelles	9	168	97
Immobilisations incorporelles	9	36	37
TOTAL DE L'ACTIF		22 427	23 168

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	8	22
Instruments dérivés de couverture	11	1	6
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12	4 952	7 022
Dettes envers la clientèle	13	6 017	4 401
Dettes représentées par un titre	14	6 948	7 309
Passifs d'impôts courants	26.1	37	7
Passifs d'impôts différés	26.1	718	696
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 024	1 030
Provisions		20	20
Dettes subordonnées	16	301	301
Capitaux propres		2 401	2 354
Capitaux propres part du groupe		2 401	2 354
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		1 647	1 600
<i>dont résultat net – part du groupe</i>		157	366
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(3)	(3)
TOTAL DU PASSIF		22 427	23 168

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Intérêts et produits assimilés	19	613	450	1 013
Intérêts et charges assimilées	20	(374)	(225)	(553)
Commissions (produits)	21	88	79	161
Commissions (charges)	21	(5)	(3)	(8)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	6	26	54
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	0	4
Marge sur prestations de services d'assurance et réassurance		-	1	-
Produits des autres activités	23	49	20	50
Charges des autres activités	23	(23)	(14)	(36)
Produit net bancaire		354	334	685
Charges générales d'exploitation	24	(109)	(94)	(190)
Personnel		(46)	(37)	(81)
Autres charges générales d'exploitation		(63)	(57)	(109)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(2)	(2)	(5)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés		-	0	-
Résultat brut d'exploitation		243	238	490
Coût du risque de crédit	25	(27)	(17)	(29)
Résultat d'exploitation		216	221	461
Charges des engagements sociaux		-	(0)	
Produits des engagements sociaux		-	-	0
Autres éléments hors exploitation		(2)	42	40
Résultat avant impôt		214	263	501
Impôt sur les bénéfices	26.2 et 26.3	(57)	(70)	(135)
Résultat net		157	193	366
<i>dont part du groupe</i>		157	193	366

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024			1 ^{er} semestre 2023			2023		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	214	(57)	157	263	(70)	193	501	(135)	366
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Éléments recyclables par résultat	(0)	-	(0)	1	-	1	(2)	1	(1)
Réévaluation des actifs financiers	-	-	-	4	(1)	3	1	(0)	1
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	-	-	-	4	(1)	3	1	(0)	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(0)	-	(0)	(3)	1	(2)	(3)	1	(2)
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	(0)	-	(0)	(3)	1	(2)	(3)	1	(2)
Éléments non recyclables par résultat	0	-	0	(5)	1	(4)	(5)	1	(4)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	0	-	0	(5)	1	(4)	(5)	1	(4)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	-	0	(4)	1	(3)	(7)	2	(5)
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	214	(57)	157	259	(69)	190	494	(133)	361
<i>dont intérêts minoritaires</i>						-			-
<i>dont part du groupe</i>			157			190			361

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées				Écarts d'évaluation – Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres				
						Actifs financiers	Instruments dérivés de couverture			
Au 31 décembre 2022	145	593	19	1 375	1	(1)	2	2 134	-	2 134
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	193	-	3	(2)	194	-	194
Écarts actuariels de Stellantis Financial Services Nederland	-	-	-	3	(4)	-	-	(1)	-	(1)
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(72)	-	-	-	(72)	-	(72)
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	(72)	-	-	-	(72)	-	(72)
Au 30 juin 2023	145	593	19	1 427	(3)	2	-	2 183	-	2 184
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	173	(4)	(2)	-	167	-	167
Écarts actuariels de Stellantis Financial Services Nederland	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	145	593	19	1 600	(3)	-	2	2 354	-	2 354
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	157	-	-	-	157	-	157
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(55)	-	-	-	(55)	-	(55)
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	(55)	-	-	-	(55)	-	(55)
Au 30 juin 2024	145	593	19	1 647	(3)	-	-	2 401	-	2 401

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de Banque Stellantis France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de Banque Stellantis France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez Banque Stellantis France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Stellantis Financial Services Europe) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de Banque Stellantis France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 – *Présentation des états financiers – Informations sur le capital*, les informations requises sont données dans le paragraphe « Fonds propres et exigences de fonds propres » du rapport semestriel d'activité.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Résultat avant impôts	214	263	501
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	16	3	11
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	24	24	46
Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	(0)	(0)
Produits/charges des activités de financement	12	5	13
Autres mouvements	(16)	(26)	(6)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements	36	6	(64)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(2 053)	660	(315)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 324	(1 404)	(1 353)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(355)	771	2 501
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	54	5	(66)
Impôt sur les bénéfices versés	8	31	8
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 022)	63	775
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(772)	332	1 340
Flux liés aux participations	-	(165)	(166)
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
Décaissements liés aux acquisitions de filiales	-	(165)	(166)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(32)	(33)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4)	(32)	(34)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	0	1
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(3)	(197)	(199)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(110)	(144)	(144)
Décaissements liés aux dividendes payés à :	(110)	(144)	
> Santander Consumer Finance	(55)	(72)	-
> Stellantis Financial Services Europe	(55)	(72)	(144)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(13)	50	130
Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée/dette de location	(13)	50	130
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(123)	(94)	(14)
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(898)	41	1 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 597	1 469	1 469
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 837	848	848
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	760	621	621
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 699	1 510	2 596
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 022	855	1 837
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	677	655	759

2.6 Notes aux états financiers consolidés

SOMMAIRE DE NOTES

Note 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	66	Note 13	Dettes envers la clientèle	78
Note 2	Principes comptables	68	Note 14	Dettes représentées par un titre	78
Note 3	Caisse, banques centrales	69	Note 15	Comptes de régularisation et passifs divers	80
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	69	Note 16	Dettes subordonnées	80
Note 5	Instruments dérivés de couverture – actifs	70	Note 17	Juste valeur des actifs et passifs financiers	81
Note 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	71	Note 18	Autres engagements	82
Note 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	72	Note 19	Intérêts et produits assimilés	83
Note 8	Comptes de régularisation et actifs divers	74	Note 20	Intérêts et charges assimilées	84
Note 9	Immobilisations corporelles et incorporelles	74	Note 21	Commissions	85
Note 10	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	75	Note 22	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	85
Note 11	Instruments dérivés de couverture – passifs	76	Note 23	Produits et charges nets des autres activités	87
Note 12	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	77	Note 24	Charges générales d'exploitation	87
			Note 25	Coût du risque	87
			Note 26	Impôt sur les bénéfices	90
			Note 27	Information sectorielle	92
			Note 28	Événements postérieurs à la clôture	93

Note 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

A. Faits marquants de la période

Contexte macroéconomique

La Banque centrale européenne a commencé à baisser ses taux d'intérêt en juin 2024, tenant compte à la fois du repli de l'inflation et de la faible croissance économique en zone euro.

Stratégie de couverture au risque de taux d'intérêt

En janvier 2024, la stratégie de couverture a amené le groupe Banque Stellantis France :

- à couvrir en juste valeur, l'émission de l'EMTN de 500 millions d'euros réalisée en janvier 2024 à taux fixe, avec un *swap* de taux d'intérêt comptabilisé en micro couverture de juste valeur ;
- à déboucler fin janvier 2024 la majorité du portefeuille de swaps de macro-couverture des prêts clientèle à taux fixe dans le contexte attendu de baisse des taux d'intérêt. Le groupe Banque Stellantis France a ainsi débouclé 2.581 millions d'euros de notionnel de swaps initiaux en chambre de compensation, soit 62% du notionnel des swaps de macro-couverture au 31 décembre 2023. Cette opération a été assortie d'une soulte de 78,8 millions d'euros (dont 13,3 millions d'intérêts courus). Par ailleurs, la juste-valeur des swaps débouclés a été annulée pour -66 millions d'euros (impact résultat).

En complément, le stock de SLI (*Separate Line Items*) comptabilisé par le groupe Banque Stellantis France constitué au titre de la position découverte doit être amorti linéairement sur la base de la durée de vie résiduelle des swaps débouclés (soit 10,8 mois) et de la proportion de la juste-valeur des swaps documentés en macro *Fair Value Hedge* au 31 décembre 2023 qui ont fait l'objet d'un débouclément en janvier 2024. Au 30 juin 2024 l'amortissement du stock de SLI comptabilisé sur les swaps débouclés s'élève à 8,6 millions d'euros. Il reste 6,9 millions d'euros à amortir entre le 30 juin 2024 et le 30 novembre 2024.

B. Évolution du périmètre

En avril 2024, CREDIPAR a cédé au FCT Auto ABS French Loans 2024 des créances de contrats de vente à crédit. CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis avril 2024.

En synthèse, les différents impacts de cette opération sont spécifiés ci-dessous :

• Compte de résultat :

- 65,8 millions d'euros de soulte reçue compte tenue de la valeur positive du portefeuille de swaps débouclés (hors intérêts courus à la date de débouclément des swaps pour 13 millions d'euros),
- -66 millions d'euros d'annulation de la juste valeur des swaps débouclés (*clean price*),
- -8,6 millions d'euros correspondant au SLI des swaps débouclés : 70,27% du *dirty price* du portefeuille de swap de décembre 2023 a été débouclé en janvier 2024.

Il est à noter que l'opération de débouclément est quasi neutre au niveau du résultat hormis l'impact de l'amortissement du SLI.

• Bilan :

- 78,8 millions d'euros de soulte reçue sur le compte cash du bilan (dont 13,3 millions d'euros d'intérêts courus),
- -13,3 millions d'euros sur le compte d'intérêts courus du bilan,
- -65,5 millions d'euros d'annulation de la juste valeur des swaps débouclés (valeur au bilan au 31 décembre 2023 hors intérêts courus),
- -8,6 millions d'euros du stock de SLI correspondant aux swaps débouclés (-15,5 millions d'euros de SLI sur les swaps annulés sur un stock de 22 millions d'euros à fin décembre 2023, soit 70,27%) amorti linéairement sur 10,8 mois à compter de la date de débouclément, donc jusqu'à fin novembre 2024. Ce SLI a été amorti à hauteur de 8,6 millions d'euros au 30 juin 2024, soit un stock résiduel de SLI à amortir de 6,9 millions d'euros.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque Stellantis France			30/06/2024		31/12/2023	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Filiales								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-	-	IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Belux	BE	100	-	-	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Nederland	NL	100	-	-	IG	100	IG	100
Entités ad hoc								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master – Compartment France 2013	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartment 2016	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS Belgium Loans 2019	BE	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2021	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2023	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Loans 2024*	FR	-	-	-	IG	100	-	-

* Création d'une nouvelle entité de titrisation le 24 avril 2024.

Note 2 Principes comptables

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2024 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2023.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2024 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, à l'exception de l'application des nouveaux textes et interprétations obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRS IC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 ».

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque Stellantis France a établi ses états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle au sein de Banque Stellantis France entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Au 30 juin 2024, la présentation des états financiers consolidés du groupe Banque Stellantis France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des états financiers consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales, applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le référentiel IFRS comprend les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024, applicables par le groupe Banque Stellantis France.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Caisse et CCP		
Banque centrale*	1 022	1 838
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	71	52
<i>dont intérêts à percevoir</i>	0	1
TOTAL	1 022	1 838

* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading ⁽¹⁾	7	21
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	7	21
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	(2)
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Contributions à la garantie des dépôts ⁽²⁾	6	6
<i>dont certificat d'associé (FGDR)</i>	5	5
<i>dont certificats d'association (FGDR)</i>	1	1
TOTAL	13	25

(1) Les *swaps* classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 10.1 et 22.1).

(2) Reclassement du montant du certificat d'associé et certificats d'association depuis les actifs divers vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat.

4.2 Compensation des *swaps* de trading avec appel de marge – actifs

Pour 2024

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du <i>swap</i>	Jambe perdante du <i>swap</i>			
Juste valeur positive	7,3	(0,1)	7,3	-	7,3
<i>Swaps avec appel de marge</i>	4,5	-	4,5	-	4,5
<i>Swaps sans appel de marge*</i>	2,8	(0,1)	2,8	-	2,8
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	0,8	(0,6)	0,2	-	0,2
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	0,8	(0,6)	0,2	-	0,2
TOTAL À L'ACTIF	8,1	(0,7)	7,5	-	7,5
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	-	-	-

* Les front *swaps* des fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021, Auto ABS French Leases 2023 et Auto ABS French Loans 2024 ne font pas l'objet d'un appel de marge.

Pour 2023

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	21,2	(0,1)	21,1	-	21,1
Swaps avec appel de marge	11,7	-	11,7	-	11,7
Swaps sans appel de marge*	9,5	(0,1)	9,4	-	9,4
Compensation	-	-	-	(2,1)	(2,1)
Produits à recevoir	0,4	(0,2)	0,2	-	0,2
Swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
Swaps sans appel de marge	0,4	(0,2)	0,2	-	0,2
TOTAL À L'ACTIF	21,6	(0,3)	21,3	(2,1)	19,2
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	3,3	(2,1)	1,2
TOTAL AU PASSIF	-	-	3,3	(2,1)	1,2

* Les front swaps des fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021 et Auto ABS French Leases 2023 ne font pas l'objet d'un appel de marge.

Note 5 Instruments dérivés de couverture – actifs

5.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Juste valeur positive des swaps de couverture	27	105
Des obligations	-	-
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN*	-	2
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	27	105
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(29)	(115)
Produits à recevoir sur swaps de couverture	3	15
TOTAL	1	5

* Juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 22.2.

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge – actifs

Pour 2024

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	44,7	(18,3)	26,4	-	26,4
Swaps avec appel de marge	44,7	(18,3)	26,4	-	26,4
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(28,9)	(28,9)
Produits à recevoir	5,5	(2,2)	3,3	-	3,3
Swaps avec appel de marge	5,5	(2,2)	3,3	-	3,3
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	50,2	(20,5)	29,7	(28,9)	0,8
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	29,7	(28,9)	0,8
TOTAL AU PASSIF	-	-	29,7	(28,9)	0,8

Pour 2023

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	127,3	(22,1)	105,2	-	105,2
Swaps avec appel de marge	127,3	(22,1)	105,2	-	105,2
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(114,9)	(114,9)
Produits à recevoir	18,3	(3,7)	14,6	-	14,6
Swaps avec appel de marge	18,3	(3,7)	14,6	-	14,6
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	145,6	(25,8)	119,8	(114,9)	4,9
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	116,3	(114,9)	1,4
TOTAL AU PASSIF	-	-	116,3	(114,9)	1,4

Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue/à terme

(en millions d'euros)

	30/06/2024	31/12/2023
Créances à vue hors groupe	723	799
Comptes ordinaires débiteurs	709	749
dont détenus par les fonds de titrisation	133	191
dont nantis aux titres des opérations SRT ⁽¹⁾	39	31
dont comptes d'affectation spéciale (CAS) ⁽²⁾	188	224
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	14	50
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	14	50
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	3	2
TOTAL	726	801

(1) Au profit des fonds communs de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2019 et 2022.

(2) Comptes ouverts par CREDIPAR au bénéfice des fonds de titrisations.

Note 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Vente à crédit	2 447	2 478
<i>dont encours titrisés (1)</i>	2 095	2 116
Location avec option d'achat (2)	7 428	6 469
Capital restant dû et intérêts à recevoir	8 506	7 385
<i>dont encours titrisés (1)</i>	4 528	4 323
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(1 078)	(916)
<i>dont encours titrisés (1)</i>	(565)	(559)
Location longue durée (2)	4 304	4 645
Capital restant dû et intérêts à recevoir	4 737	5 070
<i>dont encours titrisés (1)</i>	719	945
Intérêts non courus sur location longue durée	(431)	(423)
<i>dont encours titrisés (1)</i>	(63)	(94)
Dépôts de garantie activité location	(2)	(2)
<i>dont encours titrisés (1)</i>	-	-
Créances commerciales	4 478	4 966
Entreprises liées avec STELLANTIS	28	22
Hors groupe	4 450	4 944
<i>dont encours titrisés (1)</i>	1 537	1 189
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	739	692
Comptes ordinaires	199	223
Entreprises liées avec STELLANTIS	16	-
Hors groupe	183	223
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	197	289
Étalement des coûts d'acquisition	441	452
Étalement des frais de dossiers	-	(1)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(244)	(162)
Total des créances au coût amorti (3)	19 792	19 762
<i>dont encours titrisés (1)</i>	8 251	7 920

(1) Le groupe Banque Stellantis France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 7.3).

(2) Le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires Stellantis et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe Banque Stellantis France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe Banque Stellantis France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euros.

7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Segment IFRS 8	Client final							
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés		Total	
	(A - cf. renvoi B Note 25.1)		(B - cf. renvoi A Note 25.1)		(C - cf. renvoi C Note 25.1)			
Type de financement	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023
(en millions d'euros)								
Vente à crédit	15	18	2 430	2 458	2	2	2 447	2 478
Location avec option d'achat	21	14	7 265	6 340	142	115	7 428	6 469
Location longue durée	334	379	2 509	2 586	1 461	1 680	4 304	4 645
Créances commerciales	4 478	4 966	-	-	-	-	4 478	4 966
Autres créances	736	688	-	1	3	3	739	692
Comptes ordinaires	199	223	-	-	-	-	199	223
Éléments intégrés au coût amorti	(9)	11	160	225	46	53	197	289
TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8	5 774	6 299	12 364	11 610	1 654	1 853	19 792	19 762

7.3 Opérations de financement par titrisation

Fonds	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes	
			Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 ⁽²⁾	Vente à crédit	923	1 692
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	03/05/2013 ⁽²⁾	Créances commerciales	1 537	1 189
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	28/07/2016 ⁽²⁾	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	3 007	2 669
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 ⁽²⁾	Location longue durée ⁽³⁾	656	851
FCT Auto ABS French Leases 2021	28/06/2021	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	390	529
FCT Auto ABS Belgium Loans 2019	19/09/2019	Vente à crédit	466	424
FCT Auto ABS French Leases 2023	26/10/2023	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	566	566
FCT Auto ABS French Loans 2024	24/04/2024	Vente à crédit	706	-
TOTAL			8 251	7 920

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des Fonds Commun de Titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le produit net bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe Banque Stellantis France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques (*general reserve*, *commingling reserve* et *performance reserve*). Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Débiteurs divers	347	311
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	187	202
État et autres organismes sociaux	108	88
Produits à recevoir	9	11
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	6	9
Charges constatées d'avance	38	16
<i>dont appels de marge payés sur swaps*</i>	4	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	12	-
<i>dont hors groupe</i>	(8)	-
Autres comptes de régularisation	137	141
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	13	19
TOTAL	639	567

* Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 10,2 millions d'euros au 30 juin 2024. Les appels de marge payés sur swaps n'ont pas été compensés avec la juste valeur négative au 31 décembre 2023 (cf. Notes 10.2 et 11.2).

Note 9 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Immobilisations corporelles	198	(30)	168	116	(19)	97
Terrains et constructions - droit d'utilisation ⁽¹⁾	15	(11)	4	15	(10)	5
Matériel de transport	9	(3)	6	8	(3)	5
Véhicules donnés en location ⁽²⁾	167	(12)	155	86	(3)	83
Autres	7	(4)	3	7	(3)	4
Immobilisations incorporelles ⁽³⁾	42	(6)	36	41	(4)	37
TOTAL	240	(36)	204	157	(23)	134

(1) Conformément à la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles incluent des droits d'utilisation (des contrats de location) pour une valeur brute de 15,1 millions d'euros et un amortissement correspondant de -10,6 millions d'euros au 30 juin 2024.

(2) Suite à l'adoption en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas du nouveau modèle de distribution « New Retailer Model » à partir de septembre 2023, les véhicules de démonstration sont alors classés en location simple en raison du non-transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des véhicules.

(3) Les immobilisations incorporelles incluent le fonds de commerce acquis en avril 2023 auprès d'OPEL Bank et de FCA Bank.

Note 10 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

10.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	8	22
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	8	22
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	-	-
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	-	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	0
TOTAL	8	22

Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 22.1).

10.2 Compensation des *swaps* de trading avec appel de marge – Passifs

Pour 2024

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,1)	7,8	7,7	-	7,7
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,1)	2,9	2,8	-	2,8
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	4,9	4,9	-	4,9
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(0,6)	0,8	0,2	-	0,2
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,6)	0,8	0,2	-	0,2
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(0,7)	8,5	7,9	-	7,9
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de trading (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	1,6	-	1,6
TOTAL À L'ACTIF	-	-	1,6	-	1,6

Pour 2023

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,1)	21,5	21,4	-	21,4
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,1)	9,5	9,4	-	9,4
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	12,1	12,0	-	12,0
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(0,2)	0,3	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,2)	0,3	0,1	-	0,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(0,3)	21,8	21,5	-	21,5
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de trading (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

Note 11 Instruments dérivés de couverture – passifs

11.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Juste valeur négative des swaps de couverture	8	6
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN	7	-
Des obligations	-	-
Des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	1	6
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 11.2)	(10)	-
Charges à payer sur swaps de couverture	3	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	-
TOTAL	1	6

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 22.2.

11.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge – passifs

Pour 2024

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(64,6)	72,6	8,0	-	8,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(64,6)	72,6	8,0	-	8,0
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(10,2)	(10,2)
Charges à payer	(7,8)	11,0	3,1	-	3,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(7,8)	11,0	3,1	-	3,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(72,4)	83,6	11,2	(10,2)	1,0
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	10,2	(10,2)	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	10,2	(10,2)	-

Pour 2023

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(31,2)	36,8	5,6	-	5,6
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(31,2)	36,8	5,6	-	5,6
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(31,2)	36,8	5,6	-	5,6
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

Note 12 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

12.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes à vue	46	40
Comptes ordinaires créditeurs	24	9
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	0
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	21	30
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	21	30
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées à vue	-	0
Dettes à terme hors groupe	4 855	6 906
Bancaires classiques	4 038	4 870
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	3 047	3 987
Titrisation de créances de Stellantis Financial Services Belux	217	311
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 18)	600	1 725
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	-	(1)
Frais d'émission à étaler	-	(1)
Dettes rattachées à terme	51	77
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	19	31
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*	4 952	7 022

* L'intégralité de la dette est en euros.

12.2 Emprunts émis par les fonds de titrisation

(en millions d'euros)	Fonds	Tranche	Emprunts émis		À l'origine
			Au 30/06/2024	Au 31/12/2023	
	FCT Auto ABS Belgium Loans 2019				
		Prêt Senior	324	311	400
		Prêt Junior	150	142	153
	Élimination des opérations intra-groupe		(150)	(142)	
	TOTAL		324	311	

Note 13 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes à vue	5 262	3 851
Comptes courants	300	335
Entreprises liées avec STELLANTIS	72	59
Hors groupe	228	276
Comptes d'épargne sur livret	4 895	3 453
Autres sommes dues à la clientèle	67	63
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	67	63
Dettes rattachées	58	-
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	58	-
Dettes à terme	686	542
Comptes à terme	677	533
Autres dettes à terme	9	9
Entreprises liées	-	-
Hors groupe	9	9
Dettes rattachées	11	8
<i>dont comptes à terme</i>	11	8
TOTAL*	6 017	4 401

* L'intégralité de la dette est en euros.
Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 27.1).

Note 14 Dettes représentées par un titre

14.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 654	4 183
EMTN, NEU MTN et assimilés ⁽¹⁾	2 240	2 210
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
NEU CP	1 414	1 973
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 14.3)	3 253	3 084
Dettes rattachées	52	56
Titrisation	2	2
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(11)	(14)
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(11)	(14)
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI ⁽²⁾	6 948	7 309

(1) Nouvelle émission EMTN en janvier 2024 à trois ans et demi pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 3,5%.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.

14.2 Échéancier des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
Non réparti		(5)	(11)	-	-	(14)
0 à 3 mois	161	472	-	281	325	-
3 mois à 6 mois	156	476	-	148	1 265	-
6 mois à 1 an	300	1 111	-	331	948	-
1 an à 5 ans	2 636	1 600	-	2 324	1 645	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 253	3 654	(11)	3 084	4 183	(14)

14.3 Opérations de titrisation

Titres émis par les fonds de titrisation

(en millions d'euros)

Fonds	Obligations	Notation ⁽¹⁾	Obligations émises	
			Au 30/06/2024	Au 31/12/2023
FCT Auto ABS French Loans Master		<i>Fitch/Moody's</i>		
	Classe A	AA/Aa2	884	1 636
	Classe B	-	72	131
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013		<i>S&P/Moody's</i>		
	Classe S	AA/Aa2	1 230	993
	Classe B	-	251	202
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016		<i>Non noté</i>		
	Classe A	-	1 737	1 675
	Classe B	-	1 331	1 058
FCT Auto ABS French LT Leases Master		<i>Non noté</i>		
	Classe A	-	335	535
	Classe B	-	348	348
FCT Auto ABS French Leases 2021		<i>S&P/DBRS</i>		
	Classe A	AAA/AAA	201	348
	Classe B	AA+/AAH	65	65
FCT Auto ABS French Leases 2023		<i>S&P/DBRS</i>		
	Classe A	AAA/AAA	450	450
	Classe B	AA/AAH	38	38
FCT Auto ABS French Leases 2024		<i>Fitch/Moody's</i>		
	Classe A	AAA/AAA	650	-
	Classe B	A1/AA	36	-
FCT Auto ABS French Leases 2024		<i>Fitch/Moody's</i>		
	Classe A	AAA/AAA	650	-
	Classe B	A1/AA	36	-
Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾			(4 637)	(4 621)
TOTAL			3 253	3 084

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres senior, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

Note 15 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	354	311
Entreprises liées	292	28
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	292	222
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	6
Hors groupe	62	83
Dettes financières	5	6
Hors groupe	5	6
État et autres organismes sociaux	58	73
Charges à payer	272	382
Entreprises liées	18	30
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	11	24
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	7	6
Hors groupe	254	352
Autres créditeurs divers	190	118
Entreprises liées	22	18
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	22	18
Hors groupe	168	100
Produits constatés d'avance	30	27
<i>dont appels de marge reçus sur swaps*</i>	1	3
Entreprises liées	46	128
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	23	17
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	23	111
Hors groupe	(16)	(101)
Autres comptes de régularisation	115	113
Hors groupe	115	113
TOTAL	1 024	1 030

* La juste valeur positive des *swaps* est compensée par les appels de marge reçus sur *swaps* pour 28,9 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 117 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. Notes 4.2 et 5.2).

Note 16 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	300	300
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	150	150
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	150	150
Dettes rattachées	1	1
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	1	1
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(0)	0
TOTAL	301	301

16.1 Variation des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	30/06/2024
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	300	-	-	-	300
Dettes rattachées	1	-	(12)	12	1
TOTAL	301	-	(12)	12	301

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	31/12/2023
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	155	300	(155)	-	300
Dettes rattachées	-	-	(11)	12	1
TOTAL	155	300	(166)	12	301

Note 17 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de la juste valeur		
	30/06/2024	30/06/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	13	13	-	8	5
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	1	1	-	1	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽³⁾	726	726	-	-	726
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ⁽⁴⁾	19 809	19 602	-	-	19 602
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	8	8	-	8	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	1	1	-	1	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁵⁾	4 952	4 989	-	4 989	-
Dettes représentées par un titre ⁽⁵⁾	6 948	6 943	3 265	3 678	-
Dettes envers la clientèle ⁽³⁾	6 017	6 017	-	-	6 017
Dettes subordonnées ⁽⁵⁾	301	321	-	321	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).
- (2) Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués sur la base de cotations de marché disponibles (niveau 1).
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe Banque Stellantis France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque Stellantis France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :

- > pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
- > pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
- > pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

Note 18 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1	1
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	1 064	874
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	1 099	1 118
Garanties reçues sur encours clientèle	969	988
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	130	130
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	0	0
Garanties données en faveur de la clientèle	1	2
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres ⁽³⁾	39	128
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable ⁽⁴⁾	1 446	1 070
<i>dont à la Banque Centrale Européenne</i>	1 446	1 070

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) En France, les garanties s'élèvent pour :

- > les garanties CHUBB s'élèvent à 303 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 298 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- > les garanties COFACE s'élèvent à 187 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 216 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- > les garanties CARTAN TRADE s'élèvent à 315 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 310 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
- > les garanties ALLIANZ s'élèvent à 118 millions d'euros au 30 juin 2024, comme au 31 décembre 2023 ;
- > les garanties LIBERTY s'élèvent à 39 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2023.

En Belgique, les garanties s'élèvent à 8 millions d'euros au 30 juin 2024, comme au 31 décembre 2023.

(3) Garantie financière reçue au titre de l'opération SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 1 908 millions d'euros de titres ABS et 228 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisés pour un total de 1 942 millions d'euros.

Le groupe Banque Stellantis France ayant tiré 600 millions d'euros (cf. Note 12), que la Banque de France a valorisés à 628 millions d'euros, il reste donc 1 446 millions d'euros mobilisables, soit un financement autorisé non utilisé de 1 314 millions d'euros dont les intérêts courus sur TLTRO-III de -28 millions.

Le groupe Banque Stellantis France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 19 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	583	387	860
Opérations avec la clientèle	525	368	808
Ventes à crédit	69	57	124
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	2	1	3
<i>dont encours titrisés</i>	48	46	98
Location avec option d'achat	263	190	411
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	33	21	45
<i>dont encours titrisés</i>	132	76	166
Location longue durée	138	134	285
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(1)	(1)	(2)
<i>dont encours titrisés</i>	24	29	58
Créances commerciales	141	105	242
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	85	78	160
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	18	11	26
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	0	0	0
Comptes ordinaires	1	0	1
Engagements de garantie	2	0	0
Rémunérations des apporteurs	(122)	(105)	(235)
Ventes à crédit	(24)	(21)	(21)
Location avec option d'achat/location longue durée	(98)	(84)	(84)
Autres financements	0	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(21)	(18)	(32)
Autres coûts d'acquisition	15	(24)	(46)
Opérations avec les établissements de crédit*	58	19	52
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	30	63	153
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0
TOTAL	613	450	1 013

* Correspondant à la rémunération des comptes courants, dont le compte Banque de France où est déposé quotidiennement le HQLA.

Note 20 Intérêts et charges assimilées

20.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Sur les passifs financiers au coût amorti		(362)	(220)	(542)
Opérations avec la clientèle		(79)	(50)	(101)
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		-	(16)	(15)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits <i>revolving</i>)		-	-	-
Comptes ordinaires		1	(0)	0
Comptes d'épargne	20.2	(76)	(29)	(76)
Engagements de financement reçus		(4)	(5)	(10)
Opérations avec les établissements de crédit	20.3	(123)	(93)	(236)
Dettes représentées par un titre	20.4	(160)	(77)	(205)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	20.5	(3)	(0)	-
Autres intérêts et charges assimilées		(9)	(5)	(11)
TOTAL		(374)	(225)	(553)

20.2 Intérêts sur comptes d'épargne

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Intérêts sur comptes d'épargne	(76)	(29)	(76)
Sur livret	(67)	(26)	(67)
Compte à terme	(9)	(3)	(9)
TOTAL	(76)	(29)	(76)

20.3 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(96)	(52)	(154)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	(0)	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(68)	(42)	(123)
Charges d'intérêts d'actifs	(25)	(39)	(78)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(2)	(4)
TOTAL	(123)	(93)	(236)

20.4 Intérêts sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Charges sur dettes représentées par un titre	(143)	(67)	(180)
<i>dont titrisation : obligations placées</i>	(69)	(32)	(79)
Charges sur dettes subordonnées	(10)	(5)	(12)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(7)	(5)	(13)
TOTAL	(160)	(77)	(205)

20.5 Intérêts sur instruments financiers de couverture

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Swaps de couverture (<i>Fair Value Hedge</i>)	(3)	(0)	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(3)	(0)	-
TOTAL	(3)	(0)	-

Note 21 Commissions

(en millions d'euros)

	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Produits	88	79	161
Commissions accessoires aux contrats de financement	11	12	20
Commissions sur prestations des activités de service	77	67	141
Autres	-	0	0
Charges	(5)	(3)	(8)
Commissions sur prestations des activités de service	(5)	(3)	(8)
Autres	-	(0)	-
TOTAL	83	76	153

Note 22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

22.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat		-	0	(1)
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	(0)
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	(0)
Résultat de la comptabilité de couverture	22.2	6	26	55
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		(8)	(36)	(154)
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		15	62	209
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		(5)	0	(0)
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		5	-	-
TOTAL		6	26	54

* Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 10.1).

22.2 Résultat de la comptabilité de couverture

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport de gestion annuel).

Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux des encours clientèle s'élève à un montant de 1 572 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 4 834 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont la constatation de la sortie des engagements notionnels (hors bilan) : -2 581 millions d'euros de notionnel de *swaps* débloqués (ce qui représente 62% du notionnel de portefeuille de *swaps* au 31 décembre 2023).

Risque de change

Le groupe Banque Stellantis France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 25.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe Banque Stellantis France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (*Fair Value Hedge*)

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023	Variation de valeur au bilan	Inefficacité en résultat ⁽¹⁾	amortissement du SLI en résultat ⁽¹⁾
Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)					
Ventes à crédit	3,4	(0,2)		-	
Location avec option d'achat	7,2	5,9		-	
Location longue durée	6,4	5,3		-	
Total valorisation nette	17,0	11,0	6,0	-	6,8
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle					
À l'actif	26,4	105,1		-	
Au passif (cf. Note 11)	(0,7)	(5,6)		-	
Total valorisation nette	25,6	99,5	(73,9)	-	
INEFFICACITÉ EN STOCK	42,6	110,5		(0,2)	6,8
dont inefficacité « réelle » en résultat	(74,3)	0,3	(74,6)		
dont amortissement du SLI	116,9	110,2	6,7		
Écart de réévaluation des emprunts couverts					
Valorisation nette	-	-		-	
Total valorisation nette	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des emprunts					
À l'actif	-	-		-	
Au passif (cf. Note 11)	-	-		-	
Total valorisation nette	-	-	-	-	
INEFFICACITÉ EN STOCK	-	-	-	-	
Écart de réévaluation des obligations couvertes					
Valorisation nette	4,5	-		-	
Total valorisation nette	4,5	-	4,5	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations ⁽²⁾					
À l'actif	-	-		-	
Au passif (cf. Note 11)	(7,3)	-		-	
Total valorisation nette	(7,3)	-	(7,3)	(2,8)	
INEFFICACITÉ EN STOCK	(2,8)	-	-	(2,8)	

(1) La relation de macro-couverture en *Fair Value* présente un résultat net de 6,6 millions d'euros sur le premier semestre 2024, dont -0,2 million de résultat généré par l'inefficacité de la relation de couverture, et 6,8 millions d'euros résultant de l'amortissement de l'ajustement de la variation de juste valeur du portefeuille couvert via le SLI (*Separate Line Items*), dont la méthode est décrite en Note C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés du rapport annuel 2023, en référence à IAS 39.92. L'impact de 6,8 millions d'euros comprend une reprise de provision du SLI de 9,2 millions d'euros précédemment constituée.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2023, le montant indiqué en inefficacité en résultat de 55 millions d'euros se répartissait comme suit :

- > inefficacité réelle : 1 million d'euros ;
- > amortissement du SLI : 54 millions d'euros.

(2) Le groupe Banque Stellantis France a mis en place un swap de taux d'intérêt de 500 millions d'euros en janvier 2024 couvrant la juste valeur de l'EMTN émis à taux fixe le même mois, comptabilisé en micro-couverture *Fair Value hedge*. La juste valeur de l'élément couvert est de 4,5 millions d'euros en juin 2024, contre 7,3 millions d'euros de juste valeur de l'élément de couverture.

Note 23 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024			1 ^{er} semestre 2023			2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	15	-	15	20	-	20	39	-	39
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(5)	(5)	-	(8)	(8)	-	(16)	(16)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	(1)	(0)	(1)	0	(6)	(6)	-	(6)	(6)
Autres produits/charges d'exploitation	35	(18)	13	-	-	-	11	(14)	(3)
TOTAL	49	(23)	26	20	(14)	6	50	(36)	14

Note 24 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Frais de personnel	(46)	(37)	(81)
Rémunérations	(29)	(23)	(51)
Charges sociales	(13)	(10)	(23)
Intéressement et participation	(4)	(4)	(7)
Autres charges générales d'exploitation	(63)	(57)	(109)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(27)	(25)	(54)
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(1)	(1)	(2)
TOTAL	(109)	(94)	(190)

Note 25 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

25.1 Évolution de l'encours

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2023	Production nette	Coût du risque				Récupérations sur créances amorties	Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2024	Bilan au 30/06/2024
			Dotations	Reprises	Passages en pertes				
Retail									
Créances en stage 1	10 947	806	-	-	-	-		11 753	
Créances en stage 2	417	5	-	-	-	-		422	
Dépôts de garantie	2	0	-	-	-	-		2	
Créances en stage 3	184	40	-	-	(22)	-	(22)	202	
Encours brut	11 546	851	-	-	(22)	-	(22)	12 375	
Dépréciations créances en stage 1	(26)	-	(6)	5	-	-	(1)	(26)	
Dépréciations créances en stage 2	(26)	-	(5)	8	-	-	3	(23)	
Dépréciations créances en stage 3	(109)	-	(16)	4	-	-	(12)	(121)	
Dépréciations	(161)	-	(27)	17	-	-	(10)	(170)	
Éléments intégrés au coût amorti	226	(66)	-	-	-	-	-	160	
Encours net (A – cf. renvoi B de la Note 7.2)	11 610	785	(27)	17	(22)	-	(32)	12 364	
Dépréciations sur engagements			(0)	0	-	-	0		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	4	4		
Dépréciations autres opérations clientèle			(1)	0	-	-	(1)		
Coût du risque Retail			(28)	17	(22)	4	(29)		

2 Comptes semestriels 2024 consolidés résumés

Notes aux états financiers consolidés

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2023	Production nette	Coût du risque				Récupérations sur créances amorties	Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2024	Bilan au 30/06/2024
			Dotations	Reprises	Passages en pertes				
Corporate réseaux									
Créances en stage 1	5 432	(389)	-	-	-	-	-	5 043	
Créances en stage 2	878	(119)	-	-	-	-	-	759	
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en stage 3*	9	(2)	-	-	(1)	-	(1)	6	
Encours brut	6 319	(510)	-	-	(1)	-	(1)	5 808	
Dépréciations créances en stage 1	(2)	0	(1)	1	-	-	(0)	(2)	
Dépréciations créances en stage 2	(20)	-	(4)	6	-	-	2	(18)	
Dépréciations créances en stage 3	(7)	-	(0)	2	-	-	2	(5)	
Dépréciations	(30)	0	(5)	9	-	-	4	(25)	
Éléments intégrés au coût amorti	10	(19)	-	-	-	-	-	(9)	
Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 7.2)	6 299	(529)	(5)	9	(1)	-	3	5 774	
Dépréciations sur engagements			(0)	1	-	-	1		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	-	-		
Dépréciations autres opérations clientèle			(1)	-	-	-	(1)		
Coût du risque Corporate réseaux			(6)	10	(1)	-	3		
Corporate et assimilés									
Créances en stage 1	1 665	(207)	-	-	-	-	-	1 458	
Créances en stage 2	134	17	-	-	-	-	-	151	
Dépôts de garantie	0	(0)	-	-	-	-	-	(0)	
Créances en stage 3	16	0)	-	-	(1)	-	(1)	15	
Encours brut	1 815	(190)	-	-	(1)	-	(1)	1 624	
Dépréciations créances en stage 1	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)	
Dépréciations créances en stage 2	(3)	-	(1)	-	-	-	(1)	(4)	
Dépréciations créances en stage 3	(9)	-	-	1	-	-	1	(8)	
Dépréciations	(15)	-	(1)	1	-	-	-	(16)	
Éléments intégrés au coût amorti	53	(7)	-	-	-	-	-	46	
Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 7.2)	1 853	(197)	(1)	1	(1)	-	(1)	1 654	
Dépréciations sur engagements			(0)	0	-	-	-		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	(0)	(0)		
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	(0)	-	-	-		
Coût du risque Corporate et assimilés			(1)	1	(1)	-	(1)		
ENCOURS TOTAL									
Créances en stage 1	18 044	211	-	-	-	-	-	18 255	
Créances en stage 2	1 429	(97)	-	-	-	-	-	1 332	
Dépôts de garantie	(2)	0	-	-	-	-	-	(2)	
Créances en stage 3	208	38	-	-	(24)	-	(24)	222	
Encours brut	19 679	152	-	-	(24)	-	(24)	19 807	
Dépréciations créances en stage 1	(32)	0	(7)	6	-	-	(1)	(33)	
Dépréciations créances en stage 2	(49)	-	(10)	14	-	-	4	(45)	
Dépréciations créances en stage 3	(125)	-	(16)	7	-	-	(9)	(134)	
Dépréciations	(206)	0	(33)	27	-	-	(6)	(212)	
Éléments intégrés au coût amorti	289	(92)	-	-	-	-	-	197	
Encours net (A+B+C)	19 762	60	(33)	27	(24)	-	(30)	19 792	
Dépréciations sur engagements			(0)	1	-	-	1		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	4	4		
Dépréciations autres opérations clientèle			(2)	0	-	-	(2)		
TOTAL COÛT DU RISQUE			(35)	28	(24)	4	(27)		

* Le groupe Banque Stellantis France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (*Purchased or Originated Credit Impaired – POCI*) pour 8 millions d'euros à fin juin 2024 (11 millions d'euros à fin décembre 2023). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la Direction des Risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

25.2 Évolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Créances en stage 1						
Dotations pour dépréciations	(6)	(1)	-	(7)	(4)	(18)
Reprises de dépréciations	5	1	0	6	2	26
Créances en stage 2						
Dotations pour dépréciations	(5)	(4)	(1)	(10)	(13)	(18)
Reprises de dépréciations	8	6	-	14	9	14
Créances en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(16)	(0)	-	(16)	(37)	(54)
Reprises de dépréciations	4	2	1	7	41	51
Dépréciations sur engagements						
Dotations pour dépréciations	(0)	(0)	(0)	(0)	(1)	(2)
Reprises de dépréciations	0	1	0	1	3	4
Autres opérations clientèle en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(1)	(1)	-	(2)	(2)	(2)
Reprises de dépréciations	0	-	-	0	0	0
Pertes sur créances irrécupérables	(22)	(1)	(1)	(24)	(21)	(40)
Récupérations sur créances amorties	4	-	(0)	4	6	9
COÛT DU RISQUE	(29)	3	(1)	(27)	(17)	(29)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion au 31 décembre 2023.

Note 26 Impôt sur les bénéfiques

26.1 Évolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2023	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Bilan au 30/06/2024
Impôts courants					
Actif	21				9
Passif	(7)				(37)
TOTAL	14	(34)	-	(8)	(28)
Impôts différés					
Actif	4				4
Passif	(696)				(718)
TOTAL	(692)	(22)	-	-	(714)

26.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe de la Note 2.A du rapport annuel 2023 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe Banque Stellantis France est de 25%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû portant le taux légal théorique à 25,8%.

Les impôts de la période en cours sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finances 2024, publiée le 31 décembre 2023.

L'accord « Pilier 2 » de l'OCDE vise à garantir que les sociétés multinationales paient, dans chaque juridiction où elles opèrent, un taux d'imposition effectif minimum de 15% et de nombreux pays ont lancé des procédures législatives nationales pour promouvoir ces règles instituant un impôt

mondial minimum. En décembre 2023, la France a adopté la législation « Pilier 2 » qui entre en vigueur le 1er janvier 2024. La France étant la juridiction de la société mère du groupe constitué autour de Banque Stellantis France, les règles « Pilier 2 » instituées dans le droit français lui seront applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Les autres juridictions dans lesquelles le groupe Banque Stellantis France exerce ses activités ont également adopté, à compter du 1er janvier 2024, une législation locale relative à « Pilier 2 ».

Le groupe a procédé à une évaluation de l'impact de la législation française « Pilier 2 » et des autres législations nationales sur ses opérations. Cette évaluation a consisté notamment à analyser si les juridictions dans lesquelles le groupe exerce ses activités ont un taux d'imposition effectif inférieur à 15% et si cette circonstance est susceptible de rendre exigible un impôt complémentaire, en France ou à l'étranger.

Cette évaluation a permis de conclure à l'absence d'impact de la législation « Pilier 2 » sur l'impôt dont est redevable le groupe Banque Stellantis France du fait qu'aucune des entités constitutives de ce groupe n'est soumise, dans sa juridiction, à un taux d'imposition effectif inférieur à 15%.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfiques	(35)	(18)	(10)
Impôts différés			
Impôts différés de la période	(22)	(52)	(125)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur			
TOTAL	(57)	(70)	(135)

26.3 Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	2023
Résultat avant impôt	214	263	501
Différences permanentes	4	9	14
Total imposable	218	272	515
Charge d'impôt théorique	(57)	(70)	(133)
<i>Taux théorique</i>	25,83%	25,83%	25,83%
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15% <i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP</i>	-	-	-
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	-	(0)	-
Autres	-	(0)	(2)
Impôt sur les bénéfices	(57)	(70)	(135)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	26,1%	25,7%	26,2%

26.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31/12/2023	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations/ Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Écart de conversion et autres	30/06/2024
Impôts différés actifs sur déficits reportables	0	-	-		-	-	-
Dépréciations	-			-			-
TOTAL	0		-	-	-	-	-

Note 27 Information sectorielle

27.1 Éléments de bilan

Pour 2024

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 30/06/2024
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	5 774	12 364	1 654	-	-	19 792
Caisse, banques centrales	285	610	127	-	-	1 022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	13	-	-	13
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16	104	606	-	-	726
Autres postes de l'actif				874	-	874
TOTAL DE L'ACTIF						22 427
Passif						
Dettes de refinancement*	3 580	12 607	1 660	-	-	17 842
Dettes envers la clientèle*	4	57	6	-	-	67
Autres postes du passif				2 112	5	2 117
Capitaux propres				2 401	-	2 401
TOTAL DU PASSIF						22 427

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

Pour 2023

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31/12/2023
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	6 299	11 610	1 853	-	-	19 762
Caisse, banques centrales	569	1 049	220	-	-	1 838
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	25	-	-	25
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23	144	634	-	-	801
Autres postes de l'actif				742	-	742
TOTAL DE L'ACTIF						23 168
Passif						
Dettes de refinancement*	4 619	12 133	1 917	-	-	18 669
Dettes envers la clientèle*	5	52	6	-	-	63
Autres postes du passif				2 078	4	2 082
Capitaux propres				2 354	-	2 354
TOTAL DU PASSIF						23 168

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

27.2 Éléments de résultat

1^{er} semestre 2024

(en millions d'euros)	Activités de financement					1 ^{er} semestre 2024
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	168	321	31	93		613
Intérêts et charges assimilés	(107)	(184)	(24)	(59)		(374)
Commissions (produits)	2	6	3	-	77	88
Commissions (charges)	-	-	-	-	(5)	(5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*	-	-	-	6		6
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	-	16	(1)	23	12	49
Charges des autres activités	-	-	-	(16)	(7)	(23)
Produit net bancaire	63	159	9	46	77	354
Coût du risque de crédit	3	(29)	(1)			(27)
Résultat après coût du risque	66	130	8	46	77	327
Charges générales d'exploitation et assimilées				(111)		(111)
Résultat d'exploitation	66	130	8	(65)	77	216

* Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS 39) pour 6,6 millions d'euros au 30 juin 2024 dont 3,6 millions de résultat généré par l'inefficacité de la relation de couverture, et 3 millions d'euros résultant de l'amortissement de l'ajustement de la variation de juste valeur du portefeuille couvert via le SLI (*Separate Line Items*) (cf. Note 22) Pour le reste, il s'agit d'autres produits et charges.

1^{er} semestre 2023

(en millions d'euros)	Activités de financement					1 ^{er} semestre 2023
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	122	218	27	83		450
Intérêts et charges assimilés	(95)	(51)	(8)	(71)		(225)
Commissions (produits)	2	7	3	0	67	79
Commissions (charges)	-	-	-	(0)	(3)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	26		26
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	0		0
Marge sur prestations de services d'assurance et réassurance	-	-	-	-	1	1
Produits des autres activités	3	17	0	-		20
Charges des autres activités	-	-	-	(14)		(14)
Produit net bancaire	32	191	22	24	65	334
Coût du risque de crédit	2	(17)	(2)			(17)
Résultat après coût du risque	34	174	20	24	65	317
Charges générales d'exploitation et assimilées				(96)		(96)
Résultat d'exploitation	34	174	20	(72)	65	221

Note 28 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2024 et jusqu'au 19 septembre 2024, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

Le groupe Banque Stellantis France a lancé le 11 juillet 2024 une troisième opération de titrisation synthétique SRT – Auto ABS Synthetic French Loans 2024 – portant sur le transfert du risque mezzanine d'un portefeuille de référence de 740 millions d'euros de prêts auprès de la clientèle de particuliers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Banque Stellantis France, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 septembre 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gaël Colabella

Forvis Mazars
Alexandra Kritchmar

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2024

Responsable du rapport semestriel

Jean-Paul DUPARC

Directeur Général de Banque Stellantis France

Attestation du responsable du rapport semestriel

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque Stellantis France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente également un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poissy, le 19 septembre 2024



Jean-Paul DUPARC

Directeur Général de Banque Stellantis France



BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe - 78300 POISSY
R.C.S. Versailles 652 034 638 - Siret 652 034 638 00047
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749
LEI : 969500JK10192K13E882
www.banque-stellantis-france.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55